

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

ACCÈS À L'INFORMATION

**LE TEMPS DE
LA DÉFIANCE**

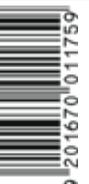


1,75€



LINGUA
LANGUE CORSE,
LE GRAND BASCULEMENT
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
AGENDA P17
CULTURA P20 • RÉTRO P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



ACCÈS À 'INFORMATION
LE TEMPS DE LA DÉFIANCE

OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P5 À 7

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P20

P21

P22

P9-

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Turbulenzi

Asimana passata, a cumpagnia aerea low coast catalana Volotea, candidata pà a futura dilegazioni di sirvizi publicu di a Corsica, hà publicatu un cumunicatu pà fà cunnoschia i so verità nant' à u so mudellu di sviluppu è i so uparazioni. Una necessità d'appressu à i so dirighjenti, pà cuntrà infurmazioni chì sicondu elli sò falsi. Dipoi ch'ella hè intruta in cuncurrenza incù Air Corsica nant' à issu cartulari, Volotea hè stata assai criticata in a stampa à parechji livelli. A cumpagnia spagnola hà dunqua circatu à vantà a so «riescita» nant' à a DSP inde l'Alti Pirenei, a creazioni d'impieghi diretti, una cumpetitività di i costi pà i cullittività, ma dinò u so impègnu in Sardegna, u rispettu di i so ubligazioni fiscali è suciali in Francia, o ancu i so 41 Airbus incù una mantinenza assicurata da Air France Industries è KLM Engineering. Volotea metti in avanti u so mudellu chì s'arremba à u fattu di lià i cità mezani è i tarritorii. Un argumentu chì casca piuttosto bè, mentri chì Air Francia tralascia l'aeruportu di Parighji Orly à prò di a so filiali low coast Transavia; un affari chì ùn concerna micca i buli ver di a Corsica inde u quadru di u partenariatu chì a cumpagnia emblematica francesi voli mantena incù Air Corsica pà i quattru anni chì venini. S'ella duvia vincia di nuvembri a futura dilegazioni di sirvizi publicu pà a nostra isula, Volotea dici ch'ella rindaria tandu più faciuli a creazioni d'impieghi lucali. Hè difficiuli à creda, quandu si sà chì u numaru di i so impieghi diretti pà a Francia sana rapresenta tutti quilli di a cumpagnia Air Corsica. A sissioni di l'Assemblea di Corsica da quì à un picculu mesi prumetti d'essa abbastanza tesa, postu chì i so eletti t'ani ind'i so mani u distinu di tanti famigli corsi, ch'elli sighini quilli di i travaghjadori d'Air Corsica ma dinò tutti l'altri chì t'ani bisognu di un sirvizi publicu di qualità par andà à fassi curà d'una manera degna in Marseglia, Nizza o in Parighji... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Y a-t-il une vie ou du moins une vie meilleure après X-exTwitter ?

Certains, sur BlueSky, veulent résolument y croire. De fait, pour l'heure, d'un réseau social à l'autre, c'est vraiment « deux salles, deux ambiances ». Sur BlueSky, où certains se démènent pour récolter des codes de connexion et exfiltrer davantage de ceux qui rêvent de quitter X sans renoncer à une forme de vie sociale en ligne, on est pour l'heure dans le « tout nouveau tout beau » et les bonnes résolutions. On ne peut qu'espérer pour les transfuges que celles-ci dureront plus longtemps que celles prises au printemps 2020 lorsque, entre l'impression d'une auto-attestation de sortie et la confection d'un masque en tissu, on se promettait de bâtir un « monde d'après » plus altruiste, moins consumériste. Il en est, cela dit, qui tout en prenant leurs marques dans ce nouvel espace de dialogue qu'ils souhaitent le plus apaisé et constructif possible, n'ont pas encore totalement déserté X. Pour y faire un peu de résistance, croit-on comprendre. C'est le cas de membres d'un collectif créé par des « spécialistes de la lutte contre la désinformation » qui, dans une tribune publiée par *Le Monde*, ont appelé les utilisateurs de X à observer une journée de « grève » en s'abstenant de poster sur ce réseau pendant 24 heures le 27 octobre 2023, pour le premier anniversaire de la prise de contrôle de Twitter par le milliardaire Elon Musk. Lequel depuis lors n'a cessé d'apporter des modifications de son cru. Reste à voir si l'appel, qui suscite son lot de quolibets, d'insultes et de « si vous n'aimez pas X, cassez-vous », sera très suivi. Le collectif dénonce, non sans raison, un certain nombre de dérives qui ont favorisé la montée en puissance sur X de la désinformation, du complotisme, de la diffusion de propos haineux, de contenus pornographiques, d'exaltation de la violence. Les regrettés Fruttero et Lucentini auraient sans doute pointé également une accélération de ce phénomène tragi-comique apparu à la faveur du développement des technologies de l'information que, bien avant l'avènement d'Internet, ils avaient baptisé *La prédominance du crétin*. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



Morpheus @Bistou49192188 · 24 oct. ...
J'appelle tous les utilisateurs de X [ex-Twitter] à bloquer immédiatement tout ceux qui vont engager une grève du tweet #bloquetongreviste. Soutenons-les afin que, quand ils reviennent de leur grève, ils aient la visibilité qu'ils méritent pour leurs pratiques depuis 3 ans.



Mourbes @ajgouu · 24 oct. ...
No way! C'est désormais le seul espace encore non contrôlé qui nous reste! Les masses merdia et la quasi totalité de la presse écrite sont bâillonnées par leur milliardaires...



Mateo Gonzalez @mgmlaveritenu · 24 oct. ...
Si vous pouviez faire perdurer votre grève de manière indéfinie. Merci pour tous les moutons de faire disparaître votre propagande malsaines de ce réseau. Si vous pouviez boycotter les plateaux TV aussi ce serait top!



mauduit @mauduitf · 21h ...
Enfin un réseau où on peut dire que la vérité officielle pseudo médicale sur le covid était une escroquerie, que les médias nous désinforment si souvent (UE, COVID, Ukraine, chômage ...). Twittons encore plus le 27 pour le célébrer



Florence (Bullesdeflo) · 1d ...
@bullesdeflo.bsky.social
Vendredi 27, ce sera le #notwitterday sur Twitter (ou X) donc. Pour celles et ceux qui s'y trouvent encore, allez-vous faire la grève du tweet ? www.lemonde.fr/idees/articl...



AnneF @AnneFroment · 20h ...
C'est gentil de nous aviser, je vais mettre à mon agenda que cette journée là, je dois publier davantage sur X que je le fais normalement.



C. @Cst3mdx_X · 19h ...
La liberté d'expression n'est pas la liberté des mensonge, diffamation, atteinte à la vie privée, menaces, haine en ligne, désinformation, racisme et antisémitisme



tania de montaigne @demontaignetan · 7h ...
Et si le 27 octobre, face à l'absence de modération et à la désinformation grandissante sur X [ex-Twitter], ses utilisateurs engageaient une grève du tweet! #NoTwitterDay



Ouest-France @ouestfrance.bsky.social · 2h ...
Ce vendredi, c'est la grève du tweet ! Un collectif appelle à ne rien poster sur Twitter pour protester contre le virage pris par le réseau



Christian Lehmann @LehmannDrC · 2 min ...
C'est la tournée du soir. Que ceux qui veulent des codes bleus se signalent. Comme d'habitude, c'est hélas aléatoire, il y a plus de demandes que de codes. Vérifiez que vos DM soient ouverts. Allez, on quitte l'Enfer de Musk

HUMEUR

L'ADIEU AUX PROFESSEURS

A dieu, mesdames et messieurs les professeurs. Déjà, pour certains, vos noms ont quitté nos mémoires: si on vous dit qu'on ne vous oubliera jamais, n'en croyez rien! *Tempus fugit*. Au sein de l'école, ce « lieu sacré dans lequel se construisent les citoyens de demain », qu'avons-nous construit, mes chers collègues, pour qu'aujourd'hui on assassine des professeurs? Nous avons suivi les instructions officielles et les programmes sans cesse renouvelés. Étaient-ils pertinents? Nous n'avons pas fait de longues études, passé des concours difficiles, imaginé tant de stratégies pour parvenir à transmettre au mieux nos savoirs, pour mourir assassinés. Or, les noms de ces professeurs tués sur leur lieu de travail, nous commençons déjà à les oublier. Dominique Bernard, professeur agrégé de lettres modernes est le plus récent. Il a été poignardé par un ancien élève de Gambetta-Carnot à Arras ce 13 octobre 2023. Avant lui, le 22 février 2023, c'était Agnès Lassalle, professeure agrégée d'espagnol qu'un lycéen de 16 ans poignardait en plein cours à Saint-Jean-de-Luz. Il y a trois ans, le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie était poignardé puis décapité près de son collègue à Conflans-Sainte-Honorine, après les mensonges d'une de ses élèves, absente lors du cours, qui racontait sur les réseaux sociaux avoir assisté à un travail sur la liberté d'expression infamant pour les musulmans. Le 5 décembre 2018, c'était John Dowling, un professeur d'anglais du pôle universitaire privé Léonard-de-Vinci à Courbevoie, qu'un ancien étudiant, recalé, assassinait de plusieurs coups de couteau. Le 4 juillet 2014, dernier jour d'école, Fabienne Terral-Calmès, une institutrice de maternelle était poignardée devant une quinzaine d'enfants par une mère d'élève. À Toulouse, le 19 mars 2012, devant son école Otzar Hatorah, Jonathan Sandler, professeur de religion, est assassiné ainsi que trois de ses écoliers. La liste doit s'arrêter là. ■ **Claire GIUDICI**

LE TEMPS DE LA DÉFIANCE



On l'avait constaté aux débuts de l'épidémie de Covid, puis avec la guerre qui oppose la Russie à l'Ukraine et désormais avec l'escalade tragique du conflit israëlo-palestinien, avoir accès à des informations fiables, bien vérifiées, n'est pas une mince affaire. Tout va trop vite, les nouvelles technologies s'avèrent fréquemment être de faux amis, les « experts » en plateau sont parfois plus prodiges en opinions qu'en commentaires éclairés. Et s'ils manifestent toujours un intérêt marqué pour l'information, les Français sont plus enclins à la défiance, comme l'indique un récent sondage.

Vidéos tronquées, images créées par une intelligence artificielle, photos ou films censés illustrer un sujet d'actualité mais qui concernent en réalité des faits qui se sont produits en d'autres circonstances, traductions erronées ou mensongères, verbiages de consultants en tout et d'experts en rien, batailles de chiffres... Il semble souvent de plus en plus difficile de se fier à ses yeux ou ses oreilles, lorsqu'on tente de s'informer. On l'a déjà constaté avec la guerre entre la Russie et l'Ukraine, on en fait à nouveau la pénible expérience avec l'exacerbation du conflit entre Israël et la Palestine. À qui ou à quoi se fier désormais pour apprendre et comprendre ? Et, au reste, les Français ont-ils encore confiance en les médias ? Dans la perspective des États généraux de l'information qui ont débuté le 3 octobre 2023, une étude a été réalisée par Toluna Harris Interactive* pour le compte du ministère de la Culture, afin de cerner le regard et les attentes des Français sur l'information.

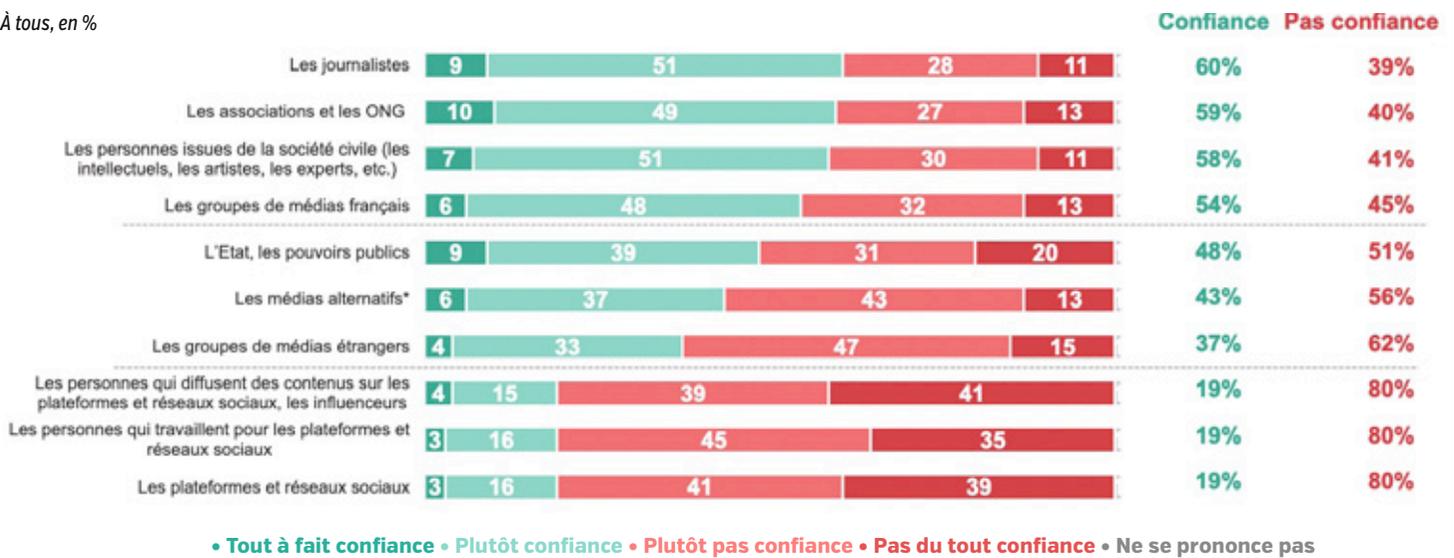
Premier constat, pour les Français sondés, le terme « informations » renvoie tant à du contenu (l'actualité, les nouvelles, des renseignements) qu'à des canaux de diffusion (la presse « papier », la télévision, la radio, etc.), rendant indissociables le fond et la forme dans la diffusion de l'information, dont ils

font un enjeu de connaissance. Ils se déclarent intéressés par l'information sous toutes ses formes et à tous les niveaux : local, national, international, qu'il s'agisse de nouvelles optimistes ou plus dures. Parmi les sujets d'intérêt, ils évoquent en premier lieu les enjeux liés à leur vie pratique et qui ont un impact sur leur vie quotidienne (prix, usages, législations, nouveautés), les sujets d'intérêt national, les informations qui permettent de mieux comprendre ce qui se passe, au-delà des simples faits : 86 % de sondés intéressés par chacun de ces trois thèmes, dont 39 % de « très intéressés » contre 37 % pour les sujets d'intérêt national et 34 % pour les informations permettant de mieux appréhender ce qui se passe. L'intérêt pour les sujets locaux tombe à 83 % et celui pour ce qui se passe dans « le reste du monde » à 80 % dont seulement 29 % de personnes « très intéressées ».

Toutefois, cet intérêt ne va pas sans une certaine défiance, plus ou moins marquée selon les différents aspects abordés par le sondage. S'ils estiment que, dans l'ensemble, le système d'information fonctionne, ce satisfecit est relatif. Pour 79 % des sondés, le secret défense est respecté. Mais ils ne sont plus que 60 % et 61 % à juger qu'il en va de même pour, respectivement, le secret de l'instruction et l'indépendance

FAITES-VOUS CONFIANCE OU NON À CHACUN DES ACTEURS SUIVANTS POUR TRAVAILLER À LA DÉFENSE DE L'INFORMATION EN FRANCE (SA QUALITÉ, SON ACCESSIBILITÉ, SA NEUTRALITÉ, SON INDÉPENDANCE, ETC.) ?

À tous, en %



In fographie Toluna Harris interactive

Si les médias «traditionnels» font, sur de nombreux points, l'objet de défiance, les nouveaux médias parmi lesquels les réseaux sociaux ne sont pas mieux perçus. Bien loin de là.

de la presse. Et si pour 67 % la liberté des journalistes est respectée [seuls 15 % jugeant qu'elle l'est «tout à fait»], le respect du droit à l'information et de la liberté d'expression des citoyens fait moins de convaincus: 63 % et 58 %. Mais le plus inquiétant est l'opinion très dégradée s'agissant de la véracité de l'information et de la lutte contre les fake news: ils ne sont plus que 40 % à juger que cet aspect pourtant fondamental est bien maîtrisé, à peine 5 % d'entre eux estimant qu'il l'est tout à fait, contre 14 % pour qui il est «très mal respecté».

Comme pour mieux souligner le sentiment que la liberté d'expression des journalistes reste relative dans leur pays, les Français qui se sont prêtés à l'enquête indiquent majoritairement penser que l'information distribuée par les médias traditionnels est «sous contrôle». Que ce soit celui des grands groupes financiers qui les détiennent et orienteraient l'information [82 %], ou, dans une moindre mesure, du gouvernement [58 %]. Pour un grand nombre d'entre eux, ces influences exercées sur les médias mettent en cause la crédibilité des informations, 60 % des sondés indiquant avoir parfois du mal à savoir si les informations diffusées dans les médias sont vraies ou fausses. Ainsi, une petite majorité déclare faire confiance aux médias traditionnels pour recevoir une information de qualité et ce qu'il s'agisse des médias publics [56 %] ou des médias privés [52 %]. Et, pour mieux enfoncer le clou, seuls 57 % estiment que les médias font des efforts pour lutter contre la désinformation, alors qu'ils sont 71 % à considérer que les médias ne s'intéressent pas à la véracité de l'information mais uniquement à l'audience. Quant à la garantie de la délivrance d'une information de qualité accessible à tous, le scepticisme n'épargne pas plus les médias publics que les médias privés, ces derniers étant toutefois l'objet d'un peu plus de réticences: 52 % des personnes interrogées pensent qu'ils garantissent l'accès de tous à une bonne information contre 56 % pour les médias publics.

Si les médias «traditionnels» font, sur de nombreux points, l'objet de défiance, les nouveaux médias parmi lesquels les

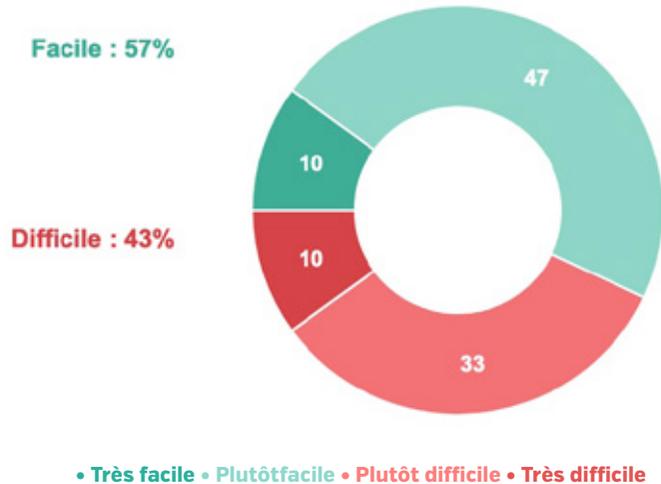
réseaux sociaux ne sont pas mieux perçus. Bien loin de là. Ils sont même largement considérés comme propices à la diffusion de fausses informations [86 %] et rendant difficile l'accès à une information vraie [73 %], les réseaux et les opinions qui s'y diffusent étant jugés comme occupant une place beaucoup trop importante dans les débats publics [79 %]

Tous les doutes émis à l'égard des médias, qu'ils soient traditionnels ou qu'il s'agisse des réseaux sociaux, contribuent à la formation d'une représentation dans l'ensemble «pessimiste» de l'univers de l'information et du contenu diffusé. Ainsi, très majoritairement, à en juger par les résultats du sondage, les Français estimeraient vivre aujourd'hui dans une période de sur-information [82 %], alors même que cette information est décalée par rapport à leurs attentes [puisque 68 % estiment que les médias ne parlent pas suffisamment de leurs préoccupations], et noyée dans les commentaires témoignant plus d'une opinion que de véritables faits [78 %]. Aussi, 43 % des sondés font état de difficultés à trouver une information fiable, seule une courte majorité [57 %] estimant avoir facilement accès à des informations auxquelles ils font confiance. Nombreux sont également ceux qui estiment que la fiabilité de l'information s'est dégradée ces dernières années [55 %], quand seulement 24 % estiment qu'elle s'est améliorée.

Cela étant, les principaux critères qui permettent de définir une information fiable font relativement l'unanimité chez les Français qui, nettement, font davantage confiance à des informations corroborées par des données et des expertises scientifiques [83 %, dont 34 % «tout à fait confiance»] ou à des informations présentées de manière neutre [76 %, dont 26 % «tout à fait confiance»]. Si ces deux critères les rassemblent, ils accordent également un certain crédit aux sources officielles [72 %] comme aux informations qui sont relayées de manière conjointe par différents médias [69 %] -alors que, dans les faits, il n'est pas rare d'en voir certains reprendre allègrement une information issue d'une seule et même source sans chercher à la recouper.

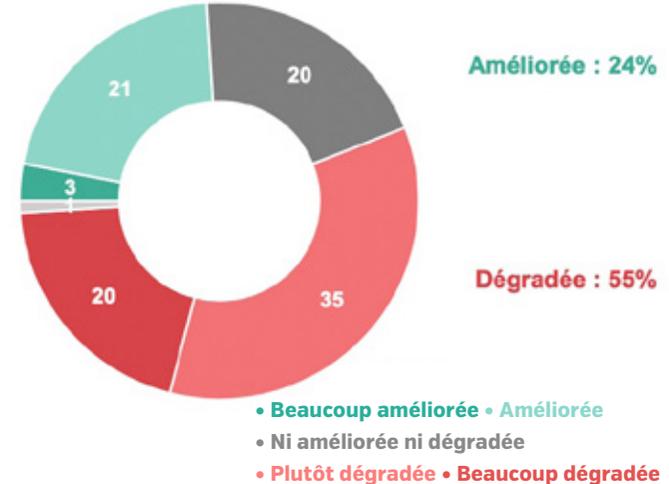
PERSONNELLEMENT, ESTIMEZ-VOUS AUJOURD'HUI QU'IL EST FACILE OU DIFFICILE D'AVOIR ACCÈS À UNE INFORMATION FIABLE EN FRANCE ?

À tous, en %



DIRIEZ-VOUS QU'AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LA FIABILITÉ DE L'INFORMATION EN FRANCE S'EST AMÉLIORÉE, DÉGRADÉE OU NI AMÉLIORÉE NI DÉGRADÉE ?

À tous, en %



In fographies Toluna Harris interactive

Plus surprenant est le fait que c'est avant tout à... leurs proches que les sondés font majoritairement confiance pour avoir accès à de l'information fiable: ils sont 77 % dans ce cas.

Toutefois, d'autres dimensions, plus personnelles, peuvent également influencer sur le crédit qu'ils vont accorder à l'information: leur confiance en l'émetteur [71 %] ou la correspondance de l'information à leur propre opinion [49 %] peuvent devenir des variables de définition d'une information vraie. Si bien que, tout en faisant essentiellement consensus, les critères de fiabilité de l'information restent soumis à de nombreux facteurs qui peuvent entrer en concurrence.

Au-delà de la définition des aspects qui fondent une information fiable, le sondage a cherché à savoir quels étaient les acteurs perçus comme les plus susceptibles de la transmettre. La confiance va tout d'abord aux médias publics [59 % mais avec seulement 9 % de sondés ayant «tout à fait confiance»], puis aux médias privés [54 %] tandis que les médias alternatifs ne sont crédités que de 43 % de confiance, 13 % ne leur accordant aucun crédit. Les Français du panel identifient beaucoup plus facilement les canaux traditionnels comme des interlocuteurs de confiance qu'ils ne le font pour les réseaux sociaux [seuls 20 % les reconnaissent comme des diffuseurs d'informations fiables et 39 % ne leur font pas du tout confiance], les considérant encore moins crédibles que les publicités ou les contenus sponsorisés [22 %]. Le plus fort taux de confiance [70 %] va aux journaux, qu'ils soient en ligne ou édités sur papier. Viennent ensuite les radios [68 %] et les chaînes de télévision généralistes [65 %] alors que les chaînes d'information en continu n'obtiennent plus que 54 % de confiance.

Invitées à dire quels sont les interlocuteurs en qui elles ont, *in fine* le plus confiance pour avoir accès à une information fiable, une large majorité [81 %] des personnes sondées écartent d'emblée les influenceurs [sur lesquels plusieurs membres du gouvernement se sont pourtant appuyés afin de relayer certains messages]. Elles sont même 48 % à ne leur accorder aucun crédit que ce soit, ce qui est le plus fort taux de défiance absolue sur cet item. Les stars et les personnalités sont à peine mieux perçues: 21 % leur feraient confiance. La confiance accordée au gouvernement

plafonne à 47 %, avec à peine 8 % qui auraient «tout à fait confiance», et l'Etat et d'une manière générale la communication publique se hissent péniblement à 52 % de confiance. Une majorité plus ferme se dégage lorsqu'il s'agit d'experts invités à prendre la parole dans les médias: 61 % leur font confiance, encore qu'ils ne soient que 9 % à le faire sans aucune réserve. Plus surprenant est le fait que c'est avant tout à... leurs proches que les sondés font majoritairement confiance pour avoir accès à de l'information fiable: ils sont 77 % dans ce cas, dont 15 % témoignent d'une totale confiance, ce qui est le taux le plus élevé. Il faut l'avouer, apprendre que les Français se fieraient plus aux gens de leur entourage qu'à des professionnels de l'information pour mieux appréhender la réforme des retraites ou la situation au Proche Orient, on n'était pas prêts!

Il se dégage aussi des résultats de ce sondage un sentiment de saturation voire de malaise. En effet, 62 % des Français estiment que les développements intervenus lors de ces dernières années dans les technologies d'information et de communication leur ont apporté davantage d'anxiété, et même, pour 70 %, de difficultés à discerner le vrai du faux ou encore de risques de désinformation [72 %]. Ils ne sont que 42 % à considérer qu'elles leur ont offert davantage d'informations utiles. De même, le sentiment d'en avoir retiré plus d'ouverture d'esprit est minoritaire: 40 %. De ce fait, ils expriment de nombreuses inquiétudes quant à l'avenir de l'information, que ce soit un risque de désinformation à la faveur de technologies de plus en plus puissantes, de l'influence des grands groupes financiers dans les médias ou d'une évolution vers des médias de plus en plus partisans. L'enjeu principal dans l'avenir est pour eux la qualité de l'information à laquelle ils auront accès et dont les journalistes seront, à leurs yeux, les premiers garants. ■ AN

**Enquête réalisée en ligne du 15 au 19 septembre 2023, auprès d'un échantillon de 2068 personnes représentatif des Français âgés de 15 ans et plus, selon la méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes: sexe, âge, catégories socioprofessionnelle, région et taille d'agglomération de l'interviewé [e].*

ISULE SURELLE

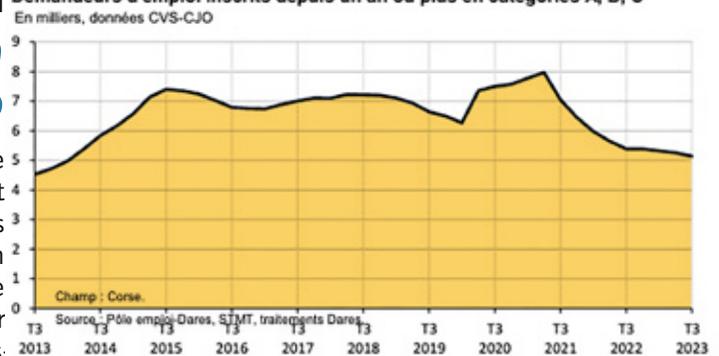
Vers une desserte Corse-Sardaigne via Air Corsica?

C'est en tout cas ce que laisse entendre un article publié le 23 octobre par *L'Unione sarda**. Le quotidien sarde rendait en effet compte d'une rencontre qui s'était tenue le jour même à Bastia, entre Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse; Flora Mattei, conseillère exécutive en charge des transports et Antonio Moro, assesseur de la Région autonome sarde en charge des Transports. Celui-ci souhaitait aborder la question du développement des dessertes entre les deux îles qui, a-t-il plaidé, devraient être encore plus liées, que ce soit par la voie maritime ou terrestre, en élaborant une connexion entre leurs deux systèmes de continuité territoriale, dans l'intérêt de leurs populations et de leurs systèmes productifs respectifs. En ce qui concerne le transport aérien, l'assesseur sarde a exprimé le souhait de voir Air Corsica s'impliquer dans la desserte de la Sardaigne et ainsi remporter de nouvelles parts de marché, alors que la concurrence d'autres compagnies se fait plus pressante pour l'obtention de délégations de service public pour la continuité territoriale corse. Allusion à Volotea, qui après avoir obtenu une délégation de service public sur une partie des lignes desservant la Sardaigne, n'a pas donné satisfaction aux usagers comme à la « Giunta » sarde, puis est venue concurrencer Air Corsica sur les dessertes subventionnées de la Corse. Celle-ci devrait être confortée sur les liaisons de bord-à-bord entre les aéroports de Corse et ceux de Nice et Marseille, mais pourrait perdre la desserte de Paris. Et aurait donc peut-être intérêt à se tourner vers la Sardaigne qui semble désormais « vaccinée » contre le service public selon Volotea. D'autant, a fait valoir Antonio Moro, qu'existe la possibilité d'obtenir des aides aux transporteurs pour l'activation de nouvelles routes aériennes. Si rien n'est encore décidé, la proposition est sur la table. Cette rencontre a également été l'occasion d'aborder le volet maritime. Antonio Moro a indiqué que la Région autonome sarde avait lancé une consultation pour identifier des liaisons complémentaires à la ligne Santa Teresa di Gallura-Bonifacio, confirmé l'engagement de garantir cette ligne-là et demandé à la Collectivité de Corse de réactiver la ligne par navire roulier entre Porto Torres et Propriano. ■ AN

DEMANDEURS D'EMPLOI Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus en catégories A, B, C

Un effectif régional en légère baisse au 3^e trimestre

Au 3^e trimestre 2023, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité [catégorie A] en Corse, s'établissait en moyenne à 12 800. Un chiffre en baisse de 0,7 % sur le trimestre mais en hausse de 0,3 % sur un an, tandis qu'en France métropolitaine, on observait une augmentation de 0,7 % pour le trimestre et une baisse de 3,8 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité [catégories A, B, C] s'établissait en moyenne à 18 910 en Corse au 3^e trimestre 2023, en baisse de 1,3 % sur le trimestre mais en progression de 1,5 % sur un an. En revanche, en France métropolitaine, leur nombre augmentait de 0,2 % ce trimestre mais baissait de 1,3 % sur un an. C'est en Corse-du-Sud que les évolutions à la baisse ont été les plus marquées avec - 1,5 % pour les catégories A et - 1,8 % pour les catégories A, B, C contre, respectivement, 0 % et - 0,8 % en Haute-Corse où le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 1,5 % en un an. Sur un trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi insulaires en catégorie A diminue de 0,2 % pour les hommes [-2,2 % sur un an] et de 1,1 % pour les femmes [+2,7 % sur un an]; celui des catégories A, B, C diminuant pour sa part de 1,2 % pour les hommes [+0,7 % sur un an] et de 1,4 % pour les femmes [+2,1 % sur un an]. Dans toutes les catégories, les effectifs de demandeurs de 55 ans et plus affichent une baisse, trimestrielle comme annuelle. À l'inverse, les effectifs des moins de 25 ans accusent une hausse notable: + 9,3 % sur le trimestre et jusqu'à +10 % sur l'année dans la catégorie A et + 5,3 % sur le trimestre [+ 7,6% sur un an] dans les catégories A, B, C. Le nombre moyen d'entrées à Pole emploi Corse en catégories A, B, C au 3^e trimestre 2023 a diminué de 1,8 % par rapport au trimestre précédent mais augmenté de 3,4 % sur un an. Les principaux motifs d'entrée ont été les fins de contrat [36,6 %], les retours d'inactivité, au terme d'une maladie, une maternité ou une formation [16,5 %] et les réinscriptions rapides après une sortie de courte durée pour radiation ou défaut d'actualisation, par exemple [15 %]. À noter que si les licenciements économiques sont restés stables lors de ce 3^e trimestre, ils ont augmenté de 50 % en un an. En ce qui concerne les motifs de sortie de Pole emploi Corse venait d'abord une reprise d'emploi déclarée 33,5 % puis les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation [26,8 %] et les radiations administratives [14,7 %, en hausse de 25 % sur un an]. ■ AN



LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

2023

marque le 250^e anniversaire de l'appellation du Grand Orient de France (GODF), première obédience maçonnique de France. C'est également l'année du 120^e anniversaire de « la respectable loge de l'Émancipation Ajaccienne ». En Corse, le GODF compte 14 loges (dont 4 mixtes) affiliées: 7 en Haute-Corse et 7 autres en Corse-du-Sud (toutes situées à Ajaccio, y compris la plus récente créée en 2021, Liberté 2021) pour un effectif de 490 membres dont 39 sœurs et 42 apprentis.

7,1%

de baisse sur le nombre d'interventions effectuées par le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en mer de Méditerranée (Cross Med) durant la saison estivale 2023. Un niveau qui reste nettement supérieur à celui de la fin des années 2010. Entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, 3 026 opérations coordonnées, pour 7 246 personnes impliquées ont été dénombrées. On dénombre 33 personnes décédées, un chiffre en baisse de 5 % par rapport à l'année précédente.

33%

des travailleurs français seraient prêts à déménager à l'étranger tout en continuant à travailler pour leur employeur actuel et 12 % d'entre eux ont déjà sauté le pas, selon l'enquête ADP People at work 2023. 31 % des salariés français affirment avoir la possibilité de télétravailler depuis n'importe quel lieu au sein de l'hexagone, et 26 % depuis l'étranger. Ce sont surtout les salariés de 18 à 24 ans qui seraient prêts à déménager tout en gardant leur emploi: ils sont 56 % contre 14 % des plus de 55 ans.



CREATION SOCIETE

N° 01

JMAG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Catuale
20124 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 18 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : JMAG
Siège social : Lieu-dit Catuale, 20124 Zonza

Objet social : L'acquisition, la transformation, l'administration, la location nue ou meublée, la vente de tous immeubles, biens ou droits immobiliers.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur GARINET Antoine Jacques Ange-Louis
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

SG PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 Euros
Siège social :
Résidence Prince du Golfe
Bâtiment Joseph - N°12
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 Octobre 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SG PRODUCTION
Capital Social : 1000 euros
Siège Social : Résidence Prince du Golfe, Bâtiment Joseph, N°12, 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 16 octobre 2023

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : Publicité, Communication. Événementiel, Commerce de gros, Impression tout support. Création de mobilier personnalisable. Création Fabrication PLV, Engineering. Arts Graphiques
Président : Madame GEFFRIAUD Sylvie, Yvonne, Christine. Née le 12.04.1970 à ANGERS [2A], demeurant : Résidence Prince du Golfe, Bâtiment Joseph, N°12, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

CAPU à CAPU

Société Civile de Participation
Au capital de 310.000 euros
Siège social : 8, rue du Général Paulin Colonna d'Istria
Stretta Funtana Nova
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/10/2023 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Participation

Dénomination sociale : CAPU à CAPU
Siège social : 8, rue du Général Paulin Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Toutes activités financières ou administratives sous forme de holding financier ; Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion des dites participations, le cas échéant, aliénation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées, et notamment, acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembrements ou non, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant leur aliénation ; Réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; Assistance et conseil en matière de gestion, de management et de stratégie ; Le tout pour autant que ces activités conservent un caractère exclusivement civil.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 310.000 euros, constitué à concurrence de 310.000,00 euros au moyen de l'apport en pleine propriété de 10.000 parts sociales de 31 euros chacune de la SARL VALMAR au capital de 10.000 euros dont le siège social est 10, Rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 753 476 217.

Gérance : Monsieur Valentin RICHARD et Madame Marie Jane ANDREANI, demeurant ensemble 8, rue du Général Colonna d'Istria, Stretta Funtana Nova, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04



KALLISTE OPERATIONAL TRANSFORMATION

SAS au capital de 5000 euros
Siège social : Macinaggio
20248 Tomino

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURNON D'AUVERGNE du 13/10/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination :

KALLISTE OPERATIONAL TRANSFORMATION

Siège : Macinaggio - 20248 Tomino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5000 euros .../...

Objet : Prestations de conseil, d'accompagnement, et de coaching auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés ; Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, optimisation industrielle, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre ; Conseil en conduite du changement, négociation, médiation et résolution de conflits ; Coaching individuel ou collectif en vue de construire la vision stratégique de l'entreprise et d'aider à la prise de décision ; Conseil en stratégie et développement des organisations publiques ou privées ; Services de formation ; Management de transition ; Gestion de projet ; Organisation et animation de séminaires ; Toutes formes d'assistance, d'accompagnement et de prestations administratives ou industrielles ; Conseil et accompagnement de dirigeants, de managers, d'employés et plus généralement de tout professionnel quel que soit le domaine d'activité ainsi qu'à toutes personnes et plus généralement à toute organisation quelle qu'elle soit, à tous les niveaux et quelle que soit l'activité ou le domaine d'intervention ; Toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à ces activités ou à l'objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société KALLISTE EQUITY PARTNERS, SAS au capital de 5000 euros, dont le siège social est 5, rue Madeleine Brès, 63800 Cournon D'AUVERGNE, immatriculée au RCS de CLERMONT FERRAND sous le n° 919 931 345, représentée par son Président M. Jean-Michel NAPPA.

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 06 octobre 2023, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination Sociale :

FLEURS DES ILES

Capital : Mille cinq cent euros (1.500 €) divisés en cent (100) parts sociales de quinze (15) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 7, rue des Pêcheurs - Bât 7 - Esc 5 - Etg 4 - 20110 Propriano

Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'immeubles que la société se propose d'acquérir ; Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère civil ou commercial et se rattachant à l'objet social.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.500 €
Gérant : Monsieur Saïd Patrice EGER, né le 20/11/1999 à Baie-Mahault (971), de nationalité française, célibataire et demeurant : Chez Mme Amélie FICHER - 7, rue des Pêcheurs - Bât 7 - Esc 5 - Etg 4 - 20110 Propriano.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 06



P.C.L.C BASTIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 12, Rte de San-Martino
Rce U Boscu d'Oru - Bât B2
20200 San-Martino-Di-Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 20 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : P.C.L.C BASTIA
Siège : 12, Rte de San-Martino, Rce U Boscu d'Oru, Bât B2, 20200 San-Martino-Di-Lota

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Pose et nettoyage de climatisation, Dépannage Plomberie, Petits travaux de Plomberie, Livraison de combustible,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Adrien MATEOS, demeurant 12, Rte de San-Martino, Rce U Boscu d'Oru, Bât B2, 20200 San-Martino-Di-Lota

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI " VINCENSINI "
Siège : Village de Campana - 20229 Campana

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue-propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets

Durée : 99 années
Capital : 500 Euros
Gérance : Monsieur Charles VINCENSINI demeurant Village de Campana - 20229 Campana
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/10/2023, il a été constitué une SCI dénommée :

PP GIUNTI

Siège social : 1, rue de la 1ère Df libre, route du Vittulo, 20000 Ajaccio
Capital : 1.000€

Objet : La propriété, la gestion, l'administration, l'acquisition et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales

Gérance : M. Jean-Marc GIUNTI, 1, rue de la 1ère Df libre, route du Vittulo, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

CAPU FALU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1200 euros
Siège social : Résidence de Sorbella
Lot 19, 20166 Pietrosella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17/10/2023 à PIETROSELLA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CAPU FALU
Siège : Résidence de Sorbella, lot 19, 20166 Pietrosella

Durée : 99 ans
Capital : 1200 euros

Objet : L'acquisition, la location de terrains, la construction et la vente des biens construits.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Noël, Dominique FELICIAGGI, demeurant Villa Litore, Boulevard Marie-Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio.
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/10/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
TESS DE PIANELLI

Objet social : Acquisition, gestion et administration par tous moyens de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous terrains bâtis ou à bâtir

Siège social : Porto - 20150 Ota
Capital : 500

Durée : 99 ans

Gérance : M. DE PIANELLI Pierre Paul, demeurant Route de Calvi - Porto - 20150 Ota

Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 18/10/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
BB CONSTRUCTION ET RENOVATION
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 500 €

Siège social : 4, rue Emmanuel Arène, 20000 Ajaccio

Objet : Travaux de maçonnerie générale, de second oeuvre, rénovation, entretien locaux et jardins

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Gérante : Mme Sarrola Sophie, demeurant Place de la Fontaine, 20167 Sarrola-Carpolino
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, la gérante.

FERRAGHJU

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.500 euros
Siège Social :
Chez Mr. GIANNECCHINI Paul-Louis
Village de Quercitello, 20237 Quercitello
RCS « En Cours d'immatriculation »

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 Octobre 2023 à Quercitello, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : FERRAGHJU
Siège social : Chez Monsieur GIANNECCHINI Paul-Louis - Village de Quercitello - 20237 Quercitello
Objet social : La propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement.

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.500 euros
Gérant : Monsieur GIANNECCHINI Paul-Louis, né le 03 février 1968 à Bastia, demeurant Village de Quercitello, 20237 La Porta
Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 3 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : A VADINA

Siège : Lieu-dit Paltanaggia, 20146 Sotta
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : La société a pour objet social principal l'exercice de l'activité de holding, notamment sous le statut de holding animatrice, conformément aux dispositions légales en vigueur. À ce titre, la société pourra notamment :

Acquérir, détenir et gérer des participations, des parts sociales, des actions, des titres de toute nature dans des sociétés, françaises ou étrangères, et ce, sous quelque forme que ce soit, y compris par voie de souscription, d'achat, d'échange ou d'apport en nature.
Exercer toute fonction de direction, de gestion et de coordination au sein des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Fournir des prestations de services et de conseil à ses filiales et participations dans les domaines de la gestion, de la finance, de la stratégie, de la comptabilité, de la gestion des ressources humaines, et de manière générale, de toute activité liée à la gestion des entreprises. .../...

Réaliser des opérations de rachat de parts sociales ou d'actions de sociétés, françaises ou étrangères, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Patricia QUILICI, demeurant Route de l'Ospedale, Quartier Arutoli, 20137 Porto-Vecchio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.



N° 14



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

222, Bd St Germain - 75007 Paris

Route de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 21/09/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LPM

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : C/o Mr LECCIA, Lot. n° 22 de St Cyprien, Chemin Felicita, 20137 Lecci

Capital : 1000 € en numéraire.

Objet : La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé et entre associés, toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Monsieur Pierre-Paul, Gérard LECCIA, demeurant Lot. 22 de St Cyprien, Chemin Felicita, 20137 Lecci.
Directeur Général : Madame Francesca GAROMBO, demeurant Lot. 22 de St Cyprien, Chemin Felicita, 20137 Lecci.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PENTA DI MANICHE

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 1500 euros

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Oncarso, Prionzu, 20244 San-Lorenzo

OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DURÉE : 99 années

GERANCE : Monsieur Pierre-Henry BUGHET, demeurant Hameau de Prionzu, Lieu-dit Oncarso, 20244 San-Lorenzo.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1500 euros

CESSION DE PARTS : Cessions soumises à l'agrément.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 16

Société Civile Immobilière DE LA PINEDA SPANO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524.49 €

Siège social : 20260 Lumio

323 325 514 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICATION

Suivant assemblée générale des associés en date du 15 octobre 2023, il a été convenu de nommer :

Monsieur Jacky PRIVE en remplacement de Madame Paulette PRIVE, récemment décédée à compter de ce jour.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 17

CUISINE PASSION POVO

SAS au capital de 1000 euros

Siège social : 2111, Chemin d'Agliani

20600 Bastia-894648906 RCS Bastia

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 30 juin 2023, l'assemblée générale extraordinaire de cette société ayant pour Président Madame BRACCONI Aurélie demeurant 2111, CHEMIN D'AGLIANI, 20600 BASTIA et pour Directeur Général Monsieur BRACCONI Antoine demeurant CHEMIN D'AGLIANI, 20600 BASTIA a décidé de transférer le siège social à CC LES QUATRE PORTES, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 30 Juin 2023. En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 18

L'AS DU BOIS

SARL au capital de 1000 €

Siège social : Chemin de Tenda

20137 Porto-Vecchio

537 463 655 RCS Ajaccio

Par AGE du 02/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au IMMEUBLE MATTEI, LES 4 CHEMINS, BAT A, ETG 1, LOCAL 14, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du 02/10/2023.
Mention au RCS d'Ajaccio.

EXARES

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social :
13, Lotissement Mare E Monte
20290 Borgo
892 724 717 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 10 octobre 2023, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 10/10/2023, de BORGIO (Corse), 13, Lotissement Mare E Monte, à LUCCIANA (Haute-Corse), 501, Strada di u Paese, Lieu-dit Campotolo.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à BORGIO (Corse), 13, Lotissement Mare E Monte.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à LUCCIANA (Haute-Corse), 501, Strada di u Paese, Lieu-dit Campotolo.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 20



Fiduciaire de France Méditerranée
NINA ANE-NEZ-ORHENDAKI-DIMAS-KORHOSKIDOU

LES BOUCHONS CORSES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : ZI Tragone - N°26
20620 Biguglia
432292647 RCS Bastia

Par AG en date du 18/10/2023, les associés ont :

- Pris acte du décès de M. Jean-Claude VITTORI, co-gérant, intervenu le 10/12/2022 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence ;

- Décidé de modifier l'article 8 des statuts relatif à la répartition du capital social suite au décès de M. GRISANTI Jean-Baptiste le 14/09/2020, de M. VITTORI Jean-Claude le 10/12/2022 et des actes de notoriété établis par leurs notaires respectifs.

Pour avis,
La Gérance.

N° 21

LA RUMEUR DE ST FLO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège social : Zac Campo Vallone
Lot N°1 - 20620 Biguglia
R.C.S. Bastia 953.066.065

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2023, il a été pris acte de la démission du Président de la Société Monsieur Pascal MICHELI demeurant au 223, rue du Maréchal JUIN à BASTIA [20600].

Il a été remplacé par Camille Simone Louise LIOT née le 5 août 1993 à Evry (ESSONE), demeurant au 3, résidence PONTE PRADO, Avenue de la Libération à BASTIA [20600].

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

ETS ANCLA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social :
106, Lotissement Mare E Monte
20290 Borgo
911 045 227 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 10 octobre 2023, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 10/10/2023 00:00:00, aux activités suivantes :

- Activité de menuiserie générale, vente, fabrication et pose, neuf et rénovation, agencement et tout travaux liés à l'activité du bâtiment ; Négoce de menuiserie intérieur, extérieur et produits associés ; Conseil en aménagement intérieur et extérieur ;

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet : L'activité de multiservices en matière de bâtiment, en France et à l'étranger, notamment la rénovation liée au second œuvre, le travail du bois, la réparation et l'entretien courant, en direct ou par la sous-traitance, le conseil en matière de projet d'agencement intérieur ; L'achat et la vente de tous matériaux liés à l'activité précédemment citée.

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet :

- Activité de menuiserie générale, vente, fabrication et pose, neuf et rénovation, agencement et tout travaux liés à l'activité du bâtiment ; Négoce de menuiserie intérieur, extérieur et produits associés ; Conseil en aménagement intérieur et extérieur.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 23

ETS SARL « LOCA PLUS »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 €
Siège Social : Lieu-dit Pernicaggio
Sarrola-Carcopino - 20167 Mezzavia
RCS : Ajaccio 405 156 175

Par décision du gérant du 31/03/2023, il a été décidé de :

- Prendre acte du départ du Commissaire aux comptes titulaire M. ROMEI Marc en fin de mandat.

- Prendre acte du départ du Commissaire aux comptes suppléant M. FONTANA André en fin de mandat.
Mention au RCS d' Ajaccio.

N° 24

PERGOLA**MACONNERIE GENERALE**

SARL au capital de 60.979,61 €
Siège social : Vaccaja - 20270 Aléria
RCS Bastia 341 570 638

Par décision de l'AGE du 30/09/2023 avec effet immédiat, il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient PMG STRUCTURES et de créer le sigle PMG.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis, Le Gérant.

**04 95 32 89 92****AVIS**

Suivant AGE du 12/09/2023 de la SCI OSLAGA au capital de 2000 € ayant son siège social 98, Route de Poitiers, 86240 FONTAINE LE COMTE immatriculée au RCS Poitiers sous le numéro 521067918 les associés ont décidé de transférer le siège social au 12, les Hauts d'Alzone, 20166 ALBITRECCIA, d'augmenter le capital social de 5000 par apport en numéraire pour le porter à 7000 €.

* Ancienne mention : Le capital social est fixé à 2000 €

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 7000 €

- de modifier l'objet social :

Ancienne mention : L'acquisition d'un immeuble sis 11, rue Victor Hugo, 86000 POITIERS, l'administration et l'exploitation bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange, ou apport en société ;

* Nouvelle mention : L'acquisition d'immeuble, l'administration, l'édification et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles, et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Exceptionnellement, la vente des biens et droits dont elle est propriétaire ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, tout prêt et la construction des garanties nécessaires à l'obtention de ceux-ci.

Les articles 2, 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

La Société qui est immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 521067918 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d' Ajaccio.

La Société, constituée pour 99 années à compter 16/03/2010.

Pour avis,
La Gérance.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 26

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement Judiciaire et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

L'Oru Biancu - I Fratelli Orsini [SAS]

120, Via Santa Laurina
Résidence La Vallée
20270 Aléria

Activité : Boulangerie artisanale, pâtisserie, salon de thé, snack, glacier

RCS Bastia : B 818 355 935, 2016 B 108

Date de cessation des paiements :

30/09/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Riolacci et Fils [SARL]
20218 Pietralba

Activité : Commerce de gros de viandes de boucherie (en sommeil)

RCS Bastia : B 420 849 127, 98 B 235

Date de cessation des paiements :

26/09/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 28

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Ristori Jean-Luc
Lieu-dit Martinaccia

Morosaglia

20218 Ponte-Leccia

Activité : Maçonnerie
Inscrit au repertoire des métiers sous le N°412 340 242

Date de cessation des paiements :

30/09/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]

15, boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 29

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de Dix ans à l'encontre de :

Khirat Kamel

Né(e) le 26/06/1984 à Bastia

Domicilié(e) : Résidence Diane - Bât C
BP 39 - 20270 Aléria

Inscrit au Registre des Métiers sous le numéro 522 499 565, pour une activité d'entretien et de réparation de véhicule.

Pour extrait,
SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Mesincu [SAS]
Lieu-dit Misincu
20228 Cagnano

Activité : Toutes activités concernant l'industrie du tourisme, achat, gestion, administration, exploitation par bail, location ou autrement, d'ensembles immobiliers à vocation touristique et de résidences locatives, comprenant des locaux nus ou meublés à usage d'habitation, des infrastructures d'accueil, d'hôtellerie et de restauration sous toutes leurs formes, des commerces de détail en libre-service

RCS Bastia : B 800 182 958, 2015 B 284
Date de cessation des paiements : 30/09/2023

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Administrateur Judiciaire :

Horizon AJ - Maître Johanna FABRE
18, rue Stanislas Torrents
13006 Marseille 06

Mission : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 31

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement Judiciaire et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Seghaier Brahim
4, Lotissement Pietralba
Route de Calenzana
20214 Calenzana

Activité : Maçonnerie
Inscrit au répertoire des métiers sous le numéro : 482 335 387

Date de cessation des paiements : 23/06/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Corsina Distribution [SAS]
Zone Industrielle U Tragone
20620 Biguglia

Activité : Fabrication, distribution de bière, spiritueux, vins et boissons non alcoolisées

RCS Bastia : B 847 682 465, 2019 B 71

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 33

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 17/10/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

MSG Restauration
[SARL]

Acqua Acitosa

20243 Serra-di-Fiumorbo

Activité : Restauration traditionnelle, bar à viandes, bar à tapas (sans vente d'alcool)

RCS Bastia : B 910 869 775, 2022 B 210

Date de cessation des paiements : 09/02/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)

15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 34

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision de l'associé unique du 02/02/2023, enregistré à AJACCIO le 22/02/2023, il a été décidé la dissolution sans liquidation par anticipation avec transmission universelle de son patrimoine de la SAS BSL dont le siège social est à SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO 20144, route nationale 198, RCS AJACCIO N°344 730 494, à compter dudit jour.

Cette dissolution sans liquidation entraîne la transmission universelle de son patrimoine à l'associé unique la société BOUCHERIE DE LECCI RCS 882059884 et la disparition de la personnalité morale de la SAS BSL.

Pour avis et mention.



L'AS GRAFFIK

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Chez SOCODIP

Lieu-dit Pastoreccia - 20600 Bastia

Siège de Liquidation : Ld Pastoreccia

Chez SOCODIP - 20600 Bastia

850 774 027 RCS Bastia

L'AGO réunie le 20/10/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Christophe PALMIERI, demeurant 12, rue de la LIBERATION, 20620 BIGUGLIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30 septembre 2023.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,

Le liquidateur.

N° 36

SARL MOSSA FRERES

Société en liquidation

SARL au capital de 8.000 euros

Siège social : Route de Foce

Lieu-dit le Tipponu, 20100 Sartène

B 501 002 935 RCS Greffe Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 décembre 2022, il résulte que :

La collectivité des associés a approuvé le compte définitif de liquidation faisant ressortir un mali de liquidation de -792 euros imputé sur les comptes courants d'associés au prorata de leur participation dans le capital et a prononcé la clôture définitive de la liquidation en donnant quitus au liquidateur et en le déchargeant de son mandat.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 37

LES CASA GIO

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Village de Ventiseri

Hameau de Contra, 20240 Ventiseri

RCS Bastia 948 329 537

L'AGE réunie le 30/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme Liquidateur Monsieur Pierre-Antoine GIOVANNI, demeurant Village de Ventiseri, Hameau de Contra, 20240 VENTISERI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Village de Ventiseri, Hameau de Contra, 20240 VENTISERI.

Dépôt au GTC de Bastia.

LES CASA GIO

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social et de liquidation :

Village de Ventiseri

Hameau de Contra, 20240 Ventiseri

RCS Bastia 948 329 537

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/06/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre-Antoine GIOVANNI, demeurant Village de Ventiseri, Hameau de Contra, 20240 VENTISERI, de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Radiation au GTC de Bastia.

N° 39

OLYMPE

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

En liquidation

Au capital de 7500 euros

Siège social : Route de Benciugnu

Trinité, 20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation :

Route de Benciugnu, Trinité

20137 Porto-Vecchio

451 254 718 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 17/10/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Pierre ANDREANI, demeurant Route de Benciugnu, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Benciugnu, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

DC PLOMBERIE

SASU en liquidation

Au capital de 500.00 €

Siège Social : 10, Lot les Fours A Bois

Avenue St Exupéry - 20620 Biguglia

853 154 391 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19/10/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 19/10/2023, nommé liquidateur M. Dominique CINQUINI, 10, Lot les Fours A Bois - Avenue St Exupéry - 20620 BIGUGLIA, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT**CCIC/DC/2023.066****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature pour un marché de Mission d'assistance technique pour le traitement de deux escales simultanées sur le Port de Commerce de l'Île-Rousse. Lieux d'exécution :

* Port de Commerce de l'Île-Rousse

Nomenclature Européenne CPV : 71300000-1 / Services d'ingénierie
71356200-0 / Services d'assistance technique

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont le titulaire devra produire l'étude de faisabilité et de définition de solutions, concernant l'accostage et le traitement de deux navires de type ferries simultanément d'une longueur de 200m minimum.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique. Par nature, la mission « loi MOP » ne peut être allotie.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23 et R2172-1 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 125.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation [phase candidature] et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 13 novembre 2023 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

Garanties et de la capacité économique et financière,

Capacités techniques et professionnelles du candidat,

La liste de prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

1. Montant de la rémunération : 40 %

2. Délai : 30%

- Avant-Projet Sommaire (APS)

- Avant-Projet Définitif (APD)

- Etude de projet (PRO)

- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)

- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

3. Valeur technique : 30%

- Méthodologie

- Organisation de l'équipe

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2023.066

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques : Questions sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<http://www.ccihc.fr/marches-publics/>)

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montépiano

F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 20 octobre 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 octobre 2023.

N° 42

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry

CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)

Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2023-AOO-047 : « Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte Maintenance des portes et portails automatiques »

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert

Critères de Jugement des Offres :

Valeur technique : 60 %

Prix des prestations : 40 %

Date limite de réception des offres : 27 Novembre 2023 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse : <http://www.boamp.fr> - Annonce n° 23-146912 du 19/10/2023.Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 19/10/2023.

Tel : 07.78.90.57.11

- * Remis en état après travaux
- * Entretien espaces verts
- * Entretien vitreries

Corséa Nettoyage**Bastia****Ajaccio**Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- * Entretien de Bureaux
- * Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

DERNIERES MINUTES

N° 43



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble « Le Régent ».

Aux termes d'un acte de donation de parts sociales du 14 septembre 2023, reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", enregistré au SPFE d'Ajaccio le 22 septembre 2023 Référence 2023 N 00492. Il a été pris acte de nommer, pour une durée illimitée, en qualité de nouveau Gérant de l'EARL PEPINIERE DE SUARTELLO au capital de 7500 euros sise chemin de Ranocchietto - Ajaccio - 20167 Mezzavia - SIREN 518 914 908 RCS Ajaccio, à compter du 14 septembre 2023, M Faouzi EL AIDAOUI demeurant rue du Soleil Levant - Pietralba - 20090 Ajaccio, en remplacement de M Mohamed EL AIDAOUI suite à sa démission.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.
Pour avis, Me Antoine SANTUCCI, Le notaire.

N° 44

JM COACHING

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : A Vechja Casa
Hameau de Mandriale
20200 Santa-Maria-Di-Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTA-MARIA-DI-LOTA du 10 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JM COACHING
Siège : A Vechja Casa, Hameau de Mandriale, 20200 Santa-Maria-Di-Lota
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : Pratique et dispense de cours de pilates, yoga, activités de coaching, toutes activités sportives, en individuel ou collectif, en intérieur ou en extérieur, en entreprise et/ou au domicile des particuliers, ainsi que toutes organisations d'événements sportifs ;

A titre accessoire : vente de tout matériel et équipement se rattachant à l'activité principale ;

Modelage du corps et du visage à l'exclusion de tout acte relevant d'une profession de santé réglementée.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Michaël CASANOVA, demeurant A Vechja Casa, Hameau de Mandriale, 20200 Santa-Maria-Di-Lota La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 45

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO [20137], le 04 octobre 2023, enregistré à AJACCIO le 11 octobre 2023, Dossier 2023 00018444.

Madame Renée, Marguerite CANTONI épouse POELS, entrepreneur individuel immatriculée en tant que tel au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 312 691 546, ayant son établissement principal sis Les Quatre Chemins, 20137 PORTO-VECCHIO.

A VENDU A :

La Société dénommée « CASA BELLEZZA », Société à responsabilité limitée, au capital de 1.000,00 euros, ayant son siège social sis, Les Quatre Chemins, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 531 476 349, représentée par Renée, Marguerite CANTONI épouse POELS.

Un fonds de commerce de « vente de produits de beauté, esthéticienne », sis et exploité Les Quatre Chemins, 20137 PORTO-VECCHIO, pour lequel le Cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 312.691.546, moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE EUROS [25.000,00 euros].

L'entrée en jouissance a été fixée au 04 octobre 2023.

Pour la réception des oppositions éventuelles qui pourraient se révéler lors des publications légales de la vente de fonds de commerce, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance chez la société d'expertise-comptable dénommée C2C CORSE, sis Maison Près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA.

Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

N° 46

AVIS

Par décision du 10 octobre 2023, les associés de la société PRIMAVERA, SAS au capital de 98.230 euros, dont le siège est à BIGUGLIA [20620], Campo Vallone, [882336779 RCS Bastia] ont décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

N° 47

INSERTION LEGALE

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de vente d'articles de maroquinerie, bijoux, objets cadeaux, vente d'articles de puériculture, sis à l'enseigne L'IMPREVU, Boulevard Wilson, 20260 CALVI, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 829 593 896 00022 RCS BASTIA consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 01/04/2023, par :

SASU FRANCESCO, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, ayant le siège social Rue Paoli, 20220 L'ILE-ROUSSE, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 829 593 896. Représentée par Madame Myriam TAPIAS, sa Présidente.

A : SAS CIUCCIARELLI, dont le siège est situé 8, Quartier Pirelli, 20260 LUMIO, immatriculation au RCS de Bastia sous le numéro 900 805 946. Représentée par Madame Maria-Francesca MARIANI née RUGGIERI LOMELLINI, sa Présidente. A pris fin d'un commun accord à la date du 15 octobre 2023.

Pour insertion,

N° 48

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 février 2017, Madame Jeannine Francine Pierrette ZIMBLER, en son vivant retraitée, demeurant à BRANDO [20222], A STRITELLA, 76, ERBALUNGA. Née à BRANDO [20222], le 25 octobre 1943. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à BRANDO [20222] [FRANCE] le 3 septembre 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume LEMBO, notaire à PARIS 14 - 30, Place Denfert-Rochereau, le 17 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie HANIQUE, notaire à SAINT GERMAIN EN LAYE 78100, référence CRPCEN : 78028, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 49

EURL AERO TOURISM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 €

Siège social : 2, rue du Juge Falcone

Résidence Saint-Marc, 20200 Bastia

RCS Bastia SIREN 948 326 897

Par décision de l'AGE du 15/09/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 15/09/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Nommé liquidateur Monsieur BUGNA Esteban demeurant 2, rue du Juge Falcone - Résidence Saint-Marc - 20200 Bastia, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du siège, la correspondance et tous les actes et documents seront adressés au 2, rue du Juge Falcone, Résidence Saint-Marc, 20200 Bastia. Mention au RCS de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 50

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date du 21 septembre 2016 à Oletta, par Mme ORSINI Marie Agnès née NONZA, demeurant au 46, Traversa Dumenicu Marfisi, 20232 Oletta.

À : M. TUSOLI Jean, demeurant à Maison Marengo, 20232 Oletta.

D'un fonds de commerce de débit de boissons 4 [licence IV], à l'enseigne BAR CHEZ MATHIEU, sis et exploité à 46, Traversa Dumenicu Marfisi, 20232 Oletta, pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1er octobre 2016, prendra fin par résiliation amiable le 31 Octobre 2023.

Pour avis,

N° 51

BOSCO IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Sumarelle

20230 San-Nicolao

RCS Bastia : 749 937 165

Aux termes de Assemblée Générale Ordinaire du 05/07/23, les associés de la SCI BOSCO IMMO ont décidé de transférer le siège social au Lieu-dit SUMARELLE, 20230 SAN-NICOLAO à compter du 05/07/23.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 52

SQUAGLIA RECTIFICATION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 30.490 euros

Siège social : Lieu-dit Occhione

20600 Furiani

R.C.S : Bastia 323 854 596

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 17 octobre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'associé unique, Monsieur Jean Jacques SQUAGLIA, demeurant Lotissement E Cardelline, Route de Pineto à BIGUGLIA [20620], exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez Monsieur Jean Jacques SQUAGLIA, demeurant Lotissement E Cardelline, Route de Pineto à BIGUGLIA [20620], adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 53

ZENITH AUTO

Forme : SARL

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Alba Serena

20230 Poggio-Mezzana

RCS 430 001 537 Bastia

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 23/10/2023 les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Noëlle POGGI, demeurant à Fior di Macchia - Bt E8 - 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Fior di Macchia - Bt E8 - 20200 Bastia C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au RCS.

Pour avis, Le liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DÉNOMINATION SOCIALE :
ROLLET COMBUSTIBLES

OBJET SOCIAL : Achat, vente, livraison de granulés de bois et de tous combustibles, Achat, vente, conditionnement, transformation, fabrication en gros et détail de matériaux, combustibles, ou de chauffage, bois et dérivés, commercialisation bois et dérivés, broyage, sciage, façonnage, débardage de bois.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

SIÈGE SOCIAL : Pôle du Stabiacciu, Bât B, Quartier Mazzetta, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 5000 € divisé en 500 actions de 10 €

PRÉSIDENT : M. Andy ROLLET, demeurant 21, Lot Les Mûriers, Lieu-dit Migliacciaru, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo

IMMATRICULATION : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

LOCABRI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Rue René Biancarelli
20137 Porto-Vecchio
845 233 378 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30 juin 2023, il résulte que :

- Monsieur ALETTI Thierry, demeurant Park Saint-Louis, 20137 PORTO-VECCHIO a été nommé en qualité de **Président en remplacement de Monsieur Christian DUMAS**, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Station-Service, vente de pneumatiques, articles destinés à l'entretien des véhicules sis et exploitée à Caterraggio, RN 198, 20270 ALERIA, consentie par acte SSP en date à BASTIA le 26 décembre 2019 par la SARL RELAIS DE LA PLAINE, au capital de 7622,45 €, siège social sis Parc d'Activité Purettonne, 20290 BORGIO, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°382233476, représentée par son co-gérant M. FERRANDI Henri.

A la SASU LES SERVICES DE L'ORIENTE, au capital de 500,00 €, siège social sis 160, chemin de Calviani, 20270 ALERIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 880139548, représenté par sa présidente Mme DA COSTA FREITAS Elisa.

A pris fin à la date du 15 octobre 2023 par résiliation amiable du contrat de location gérance.

Pour unique avis,

FIMOVAL

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 170.000 euros
Siège : Villa Mattei
Lieu-dit Trincera-Cardo, 20200 Bastia
Siège de liquidation :
Villa Mattei, Lieu-dit Trincera-Cardo
20200 Bastia
RCS Bastia 351 109 954

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23/10/2023 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 23/10/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Arnaud LANCON, demeurant Villa Mattei, Lieu-dit Trincera-Cardo, 20200 BASTIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Villa Mattei, Lieu-dit Trincera-Cardo, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 24/01/1995, Monsieur Francis RODRIGUEZ, en son vivant demeurant à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] Strada da Capanella, né à LES PENNES-MIRABEAU [13170] le 27/03/1947 et décédé à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] le 02/08/2023 a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Marie-Laetizia PERFETTI, notaire associé d'un office notarial à MARSEILLE [13008], suivant procès-verbal de dépôt et de description en date du 05/10/2023, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], chargée de la succession.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Me Sylvie MICHELI.



Monsieur Miot
BOUTIQUE HÔTEL • BASTIA CENTRE

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA

Réservez sur :
WWW.MONSIEURMIOT.COM

[/HOTELMONSIEURMIOTBASTIA](https://www.instagram.com/hotelmonsieurmiotbastia)



**NET
ECO**

NETTOYAGE • CLIMATISATION • POÈLE À GRANULÉS • PANNÉAUX SOLAIRES

Ecologia per priorità
0603258476 / 0623642675

AVIS

Lors de l'AGE du 02/10/2023 de la société CORSE INVEST IMMO, SARL en liquidation au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 830.195.392 dont le siège social est sis Chemin de la Pinède à CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Cindy VITAUX, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de BASTIA.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale & marketing**

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**



0495320440 - 0495328992

al-informateurcorse@orange.fr

EXPOSITION

Corsica 1943 : Una memoria à a prova di u tempu

Né à Bastia en 1959, Roberto Battistini s'est d'abord orienté vers un cycle d'études en « Sciences et techniques de la communication » à l'université Pierre-Mendès-France [Grenoble] complété par une licence en audiovisuel et cinéma à l'Université Paris 8 en 1980 avant d'entrer à l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris, dans la section photographie. Après un passage dans l'agence de presse photographique Viva il collabore au magazine *Médias* puis crée son propre studio en 1987. Il y réalise notamment une photographie restée célèbre de Serge Gainsbourg en Salvador Dali, présentée en 2011 lors de l'exposition *Gainsbourg, initiales LG*. En 2013, à l'occasion du 70^e anniversaire de la libération de la France, il présente l'exposition *Corse 1943, Les combattants de la liberté*, fruit de trois ans de recherches photographiques sur ceux qui, depuis les deux rives de la Méditerranée ont contribué à faire de la Corse le premier territoire français libéré. Pour le 80^e anniversaire de la libération de la Corse, il présente un travail réalisé grâce à un partenariat avec l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense [Ecpad], qui a mis à sa disposition 129 photographies, ainsi que 90 minutes de films issus de 25 références différentes pour la réalisation d'un film documentaire de 26 minutes, *Corse 1943, les Passeurs de mémoire*, qui accompagne l'exposition. Des images d'archives « essentielles » qui « permettent d'illustrer et de rendre vivants les témoignages des résistants et des anciens combattants ». Mêlant donc photographie et vidéo, cette exposition restitue le contexte historique des événements et met en perspective l'histoire et la mémoire qui questionnent notre monde contemporain. Elle est présentée dans la toute nouvelle Cisterna, citerne nord de la caserne Padoue de la citadelle de Corte: un espace de 148 m² réhabilité récemment pour préfigurer l'opération de réaménagement de la caserne. Entrée libre.

Jusqu'au 15 mars 2024. Citerne Padoue (entrée par les jardins du Frac), citadelle de Corte. www.isula.corsica/culture/agenda/



THÉÂTRE

Lady Agatha

Avec 66 romans, 154 nouvelles et 20 pièces de théâtre (sans même parler des ouvrages publiés sous le pseudonyme de Mary Westmacott) et plus de 2 milliards de livres vendus à travers le monde et traduits en 73 langues, l'œuvre d'Agatha Christie est parmi les plus lues dans le monde. Mais si on cite souvent le mystère qui entoura sa disparition durant plus d'une dizaine de jours, en 1926, et qui donna lieu à plusieurs théories et ouvrages, il restait encore beaucoup à raconter sur la vie d'Agatha Mary Clarissa Miller, célèbre aujourd'hui sous le nom d'Agatha Christie. Son enfance à Torquay, dans le Devon, son goût précoce pour l'écriture mais aussi les voyages. Son premier mariage, malheureux, avec le sémillant Archibald Christie, lieutenant au Royal Flying Corps qu'elle épouse en toute hâte le jour de Noël 1914 avant qu'il ne parte au combat. Son engagement comme infirmière puis assistante pharmacienne dans un hôpital militaire puis l'obtention d'un diplôme de pharmacienne. Ses débuts littéraires officiels à partir de 1920 et sa rencontre Edmund Cork qui restera son agent littéraire durant toute sa carrière. Puis la trahison d'Archibald et ce fameux hiatus de 12 jours sur lequel elle gardera toujours le silence. Puis en 1930, sa rencontre avec l'archéologue Max Mallowan qu'elle épouse peu après et qui lui communique sa passion de l'archéologie; elle l'accompagnera sur presque tous ses chantiers de fouilles auxquels elle participera activement. C'est cette vie bien remplie que retracent Ali Bougheraba et Cristos Mitropoulos, dans une comédie menée tambour battant, dans l'esprit du théâtre de tréteaux, avec des décors que les acteurs manipulent à vue et des mises en abyme.

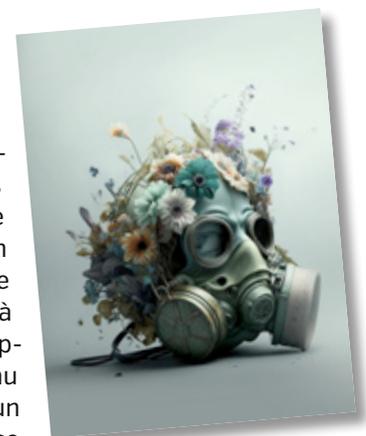
Le 28 octobre 2023, 20 h 30. Théâtre de Propriano. [04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com](http://0495767000.com)

**Quelque chose a disparu, mais quoi?**

En janvier 2009, la comédienne, metteuse en scène et adaptatrice Joëlle Cattino fondait à Marseille la compagnie Dynamo Théâtre. Elle était très vite rejointe par un « complice de longue date », le comédien, auteur et dramaturge Michel Bellier. Mêlant théâtre, musique, chant et images numériques, les créations de la compagnie qui sont autant de recherches en matière de procédés narratifs, ont pour vocation de s'adresser à une large audience et de favoriser la rencontre entre les arts de la scène et des publics éloignés ou non des pratiques culturelles. Sa dernière création parle du changement climatique et se penche sur la vie, passée au filtre de l'anthropocène, cette nouvelle époque géologique caractérisée par l'impact de l'humanité sur la Terre. Dans un décor à mi-chemin entre chantier de fouilles archéologiques, installation artistique et abri post-apocalyptique, une vieille femme, dernière habitante d'un petit bout de planète qui se réduit comme peau de chagrin, convoque la mémoire du monde d'avant l'effondrement. Son seul compagnon est un androïde défaillant. Pourtant, elle veut encore croire que, quelque part ailleurs, ses souvenirs bricolés trouveront un écho, elle nous fait partager les enthousiasmes et les regrets, les bonheurs et les tristesses, les prises de conscience que charrient les changements du monde. Alors elle témoigne et espère.

Pour tout public, dès 7 ans.

Le 4 novembre 2023, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. [04 95 20 41 15 & www.aghja.com](http://0495204115.com)





LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

LANGUE CORSE, LE GRAND BASCULEMENT



*C'est gentil de ta part de le reconnaître

On ne verra ici aucune allusion à la théorie du « grand remplacement » qui désigne un supposé processus de substitution des Européens ou des Français « de souche » par des immigrants extra-européens, venus principalement d'Afrique [francetvinfo.fr, 14 mars 2022, « le grand remplacement est une idée raciste et complotiste »]. Il ne s'agira pas d'évolution de la population, mais de l'évolution de la langue, en l'occurrence la langue corse.

Comme l'homme moderne, toutes les langues du monde sont probablement nées en Afrique et se sont propagées au cours de diverses diasporas successives. En Méditerranée la Corse et la Sardaigne ont été peuplées de manière stable il y a au moins une dizaine de milliers d'années, à partir du continent alors beaucoup plus proche.

Avant de devenir française, la Corse a subi plusieurs dominations [Carthaginois, Romains, Vandales, Sarrasins, Pisans, Génois] dont certaines ont laissé des traces importantes et durables dans la langue. Selon de nouvelles théories linguistiques qui prennent en compte les données de l'archéologie, les populations de la Corse ont toujours parlé la même langue, de génération en génération, depuis une dizaine de milliers d'années. Malgré le grand brassage qu'a connu la Corse comme les contrées méditerranéennes en général, l'île est donc caractérisée au plan culturel et linguistique par une remarquable continuité, depuis le

néolithique jusqu'à nos jours [le site web continuitas.com informe sur ce sujet]. Ensuite, entre le quatrième et le premier millénaire avant notre ère, des variations linguistiques dues à l'évolution culturelle et technique, ainsi que des particularités phonétiques d'origine extérieure s'introduisent en Corse. Enfin, à une époque plus récente, l'influence plus ou moins profonde du latin de Rome, des divers parlers italiens [notamment toscan et sarde] puis du français s'exerce sur l'île, sans jamais gommer entièrement des caractères linguistiques spécifiques forgés au cours d'une évolution spécifique plurimillénaire.

On notera qu'aujourd'hui le français est de plus en plus hégémonique dans l'île, plus qu'aucune langue dominante ne l'a été par le passé. Si la Corse conserve une physionomie culturelle propre, malgré les hybridations successives [et grâce à elles], si elle reste dans l'aire linguistique « italo-romane » où elle a longtemps évolué, elle a cependant complètement « basculé » dans le champ de communication français, avec toutes les conséquences que cela comporte [sans préjuger, bien entendu, de ce que sera le prochain bouleversement géopolitique!].

EMPRUNTS INCONTOURNABLES AU FRANÇAIS

Nous ne parlerons donc pas ici de « remplacement » mais de l'apparition d'éléments linguistiques nouveaux qui s'implantent dans une langue sans prendre la place d'élé-

On notera la différence entre la lexicographie italienne [moderne] qui n'a aucun scrupule à l'égard des emprunts au français non adaptés [panne], et la codification corse qui les ignore ou les tolère dans une forme adaptée au système [panna]..

ments anciens sans être concurrencés par aucun autre terme «traditionnel», en raison notamment du basculement de la Corse dans le champ de communication français. L'exemple du terme corse *gara* est emblématique. Le dictionnaire corse-français du Muntese, y compris dans sa réédition de 2014, consacre une entrée au «gallicisme» *gara* avec un renvoi à sa «variante» *stazione*: «Stazione n.f. station, gare: capu di staziòne, chef de gare; staziòne invernali, stations de sports d'hiver». Or si *L'Usu Corsu* [P. Marchetti 2001] atteste le «francesismo» *gara* comme seul équivalent corse désignant la «gare de chemin de fer», la différence avec l'italien [*gara*, sens 1 «compétition»] est soulignée; quant au corse *stazione* il a le même sens que l'italien *stazione* «nei vari sensi, escluso il ferroviario per cui ùsasi il francesismo gara». Une telle analyse venant d'un auteur italophile et grand pourfendeur de gallicismes disqualifie clairement l'emploi en corse de *stazione* au sens de «gare ferroviaire». Dès lors *gara* [«gare»] constitue un «emprunt de nécessité» [«incontournable»] au français, contrairement aux nombreux emprunts «de luxe» justement stigmatisés: *transcia* [T. Alfonsi 1926 *una filza di francesismi*] au lieu du corse *fetta* qui constitue lui-même un emprunt ancien [*fetta*, d'étymologie incertaine est attesté en italien dès le XIVe siècle]. Il n'en va pas de même pour l'italien *stazione*, qui n'a jamais fait partie de l'usage corse: si le latin *statione* [dérivé de *stare*] a des résultats nombreux et divers dans les langues romanes, l'emploi de *stazione* [«gare ferroviaire»] est un emprunt récent à l'anglais [1830]: «Stazione [ferroviaria] ricalca l'inglese station» [Dizionario etimologico della lingua italiana 1999]. C'est pourquoi il faut plutôt parler dans ce cas de «xénisme» [le terme fait l'objet de définitions différentes] qui «ne devient un emprunt proprement dit que s'il est employé non plus occasionnellement, mais couramment dans la langue commune» [L. Leroy 1956]. Ce type de transfert d'une langue à l'autre est fréquent surtout dans les langues de spécialité, utilisé dans un domaine particulier, pour pallier le manque de spécificité du terme générique dans la langue d'arrivée.

Pour rester dans le domaine du terme *gara*, on peut prendre d'autres exemples de «gallicismes incontournables». Dans ses *Cronache*, AD. Monti [1992] évoque «un sistema originale per fissà e raglie di a strada ferrata nantu à e traverse». Le dictionnaire de Marchetti atteste [mais sans proposer d'autre équivalent] le «francesismo» *raglia* [français «rail», italien *rotaia*] et précise que c'est surtout le pluriel qui est employé: *raglie* [à l'entrée *runcà* «braire» l'auteur mentionne l'équivalent italien *ragliare*]. Quant au dictionnaire du Muntese il donne le masculin *ragliu* comme équivalent de «rail» et de «braiement» [ailleurs *roncu*, *sornacu*: Infcor], et mentionne le féminin *raglia* avec le sens de «crécelle du Vendredi Saint à Calvi.»

Pour «voie ferrée» on trouve *strada ferrata* ou bien *ca-*

min di ferru, «expression défectueuse» selon le Muntese, déjà employée en 1925 par l'*Almanaccu di A Muvra*. Précisons qu'en italien *strada ferrata* a succédé à *strada di ferro* [1830] avant d'être remplacée par *ferrovia*, considéré comme un calque du français route ferrée [Dizionario etimologico della lingua italiana].

Pour rester dans un domaine proche, comment dit-on «tomber en panne» en langue corse? Le terme *panna* est fréquent dans l'usage corse: *a vittura casca in panna in u tunnellu di Bastia* [apiazzetta.com]. Dans ce sens le français, *panne* est à l'origine terme de marine, employé dans diverses locutions comme tomber en panne ou même faire panne: «L'auto qui m'emmena vers Auteuil n'avait plus d'essence et fit panne» [A. Gide 1915]. On trouve des constructions identiques en corse: *avia fattu panna* «il était tombé en panne» [S. Casta 2003]. La plupart des dictionnaires corses ignorent le terme à l'exception des publications de l'Adecec: «MECCANICA. Arrestu furzatu è involuntariu d'una macchina: a miò vittura hè cascata in panna.- MARINA. Immobilità di e vele: mette in panna.- A vela stessa» [Infcor]. Le Dictionnaire français-corse [GX. Culioli 1997] élude le problème en donnant le verbe *firmassi* comme seul équivalent [incongru] de «tomber en panne». Les dictionnaires italiens, succédané habituel de la lexicographie corse «traditionnelle», ne sont ici d'aucun secours car c'est la forme française [parfois au masculin: un panne, A. Panzini 1905] qui fait désormais référence: «guasto improvviso al motore che provoca l'arresto di un autoveicolo; condizione di un autoveicolo immobilizzato da un guasto: avere l'auto in panne» [in panne, variante in tilt: Nuovo Dizionario De Mauro]. On notera la différence entre la lexicographie italienne [moderne] qui n'a aucun scrupule à l'égard des emprunts au français non adaptés [panne], et la codification corse qui les ignore ou les tolère dans une forme adaptée au système [panna]. *Panna* est attesté en italien comme terme maritime: «adattamento del fr. panne [nel 1900], che è per estens. da panne nel signif. marin. [v. Panna2]; la forma fr. è spesso usata da taluni autori: cfr. Levi, 3-103: «l'automobile è in panne» [GDLI 1961-2009].

Dans le domaine de la didactique du corse en général, «l'attitude normative contractée à l'école du français» [J. Thiers 1986] se traduit essentiellement par la recherche systématique de l'écart maximum par rapport aux exolangues du répertoire. On retrouve un peu partout les mêmes controverses linguistiques, surtout dans le domaine des langues de spécialité, inévitablement émaillé de mots empruntés, par exemple au français langue aujourd'hui dominante en Corse comme cela a été le cas autrefois pour le toscan ou le latin. Ce sont surtout les variantes corses empruntées au français qui sont réprimées, ou tolérées quand aucune solution de remplacement ne semble possible. D'autant que très souvent rien ne distingue apparemment certaines innovations par rapport au lexique «traditionnel». ■



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

MUSICA

INCÙ I BALCONI, A FILETTA VOLTA IN CANZONI



Cinque anni dopu à u dischettu *Danse mémoire*, *danse* in cullaburazioni incù Paolo Fresu è Daniele di Bonaventura, A Filetta hè di ritornu cù un'opara nova è assai singulare inde a so discografia. Nienti cà par via di a so forma: una ghitarra sola incù sei voci, frà i quali una voci principali è cori chì ghjocani u rollu di un orchestru. À dilla franca, hè un pezzu chì a furmazioni circava à pruducia un album di canzoni è micca di pulifunii com'è dipoi anni è anni. Ma mancava u tempu, frà altru par via di tutti sti cuncerti in Corsica, in Francia è in altrò. Eppo trè anni fà, ci cascava addossu a Covid è a famosa stonda di u cunfinamentu, cù st'ubbligazioni di stassini in casa soia. Ognunu hà campatu issu mumentu abbastanza stranu à a so manera. Pà A Filetta, hè stata l'uccasioni di cuncretizà infini un bellu prughjettu musicali chjamatu *I Balconi*. Prisintatu in antepima u 15 di sittembri durante i Scontri di Canti Pulifonichi di Calvi, hè isciutu di manera ufficiali u 3 d'uttrovi in Corsica è deci ghjorni dopu in Francia, in u mondu sanu è nant'à i piattaforme di streaming. Aldilà di facci pinsà à quillu cunfinamentu è à a nostra brama di ritruvacci fora in libartà, u titulu *I Balconi* ribomba com'è un'ochjata lampata à issa parti di i nostri casi è appartamenti, primi sguardi aldilà di i nostri mondi chjosi, induva ci pudemu renda conta ch'è no ùn semi micca soli. Un missaghju d'apertura à bracci tesi versu l'altri è una vita nova. I testi di st'album dicini simpliciamenti u distinu cumunu, a nostra umanità cumuna: l'amori, a morti, a resilienza, a storia di i nostri solchi, i mari di i nostri utupii, i viaghji di a nostra grandezza è l'amarezza di a nostra finitudini. D'altrondi, inde l'ordini di i sughjetti sbucinati longu à i dodici canzoni di issu dischettu, u chjassu parti da l'ombra di i temi i più gravi par compiasi inde u lumu. I puesii sò firmati frà altru da i piumi di u capimachja d'A Filetta Jean-Claude Acquaviva (chì hà cumpostu dinò i musichi), ma dinò di Marcellu Acquaviva è Petru Santucci. Hè iss'ultimu d'altrondi chì hà firmatu un ghjuvellu chjamatu *Caprunale* nant'à u dischettu. Pueta, ma dinò rè di i cimi è capraghju, hà prupostu di fà nascia una surelluccia à a famosa canzona *A muntagnera*. Una stonda cuntemplativa cù un valori sintimintali è patrimoniali chì ammenta issu locu pasturecciu trà Falasorma è Niolu. Un bellu umaghju à i pastori è à u pasturalisimu. S'ellu si cerca un antru asempiu di una canzona ancu più dolci, ci voli à mintuvà *M'innamoru*. Un chjam'è rispondu dilicatu pà cilibrà u più bellu sintimu, l'amori, à traversu a dichjarazioni di un essari. Eppo, nant'à un righjstru sfarenti, u titulu *Quallà* hè dedicatu à u Mediterraniu, teatru di cunquisti numarosi, strada di l'eroi di Roma, di Ghjenuva è di Cartagini. Cunquistà, ammaistrà u mari: eccu u sensu ch'elli ani datu l'omi à i so brami. È a storia ni fù colma à farru, focu è sanguì. Oghji, paria vultata a paci nant'à u Mediterraniu. Eppure, tornani à mora ogni settimana omi, donni è zitelli in u decoru funestu di l'udissea a più sinistra chì sigghi. Un «*quallà*» chì hè cusì vicinu à noi... Ascultendu u dischettu *I Balconi*, ci si pari di truvacci à mezu à una veghja, tutti insemi inde a listessa pezza, cantendu è fenduci piacè cù una simplicità tamanta. Una sparienza artistica chì hà arricchitu a squadra sana è soprattutto l'ultimi chì ci sò ghjunti, i ghjovani Jean-Dominique Bianco è Petru Antò Casta, chì ani participatu pà a prima volta à l'arrighjstramentu di un dischettu cù u so gruppu novu. Infini, quand'ellu si fighjula a cuprendula di *I Balconi*, si pò rimarcà un coppiu chì balla nant'à u tettu di un palazzu di notti tempu, cù pà sola cumpagna a luna chì splendi. Un magnificu disegnu firmatu da Toni Demuru. S'è no prighemi di sicuru una bella vita à st'opara quì, A Filetta pensa dighjà à l'avvena. Jean-Claude Acquaviva hà cumpostu pocu fà una messa di i vivi è di i morti chì duvaria fà l'ughjettu di un travaghju futuru pà u gruppu, mentri chì un antru prughjettu u chjama nant'à a strada di a Sardegna, torna cù i cumpagni fidi Paolo Fresu è Daniele di Bonaventura. ■

ÇA CHAUFFE!



En ce début d'octobre 2022, la tension reste forte en Corse après que la cour d'appel antiterroriste de Paris ait à nouveau refusé l'aménagement de peine de Pierre Alessandri le 29 septembre, suscitant l'indignation générale des élus de l'Assemblée de Corse. Le collectif l'Ora di U Ritornu qui exige l'interruption des discussions avec Paris, pointe un «*acharnement judiciaire*» qui démontre «*une volonté de punition à perpétuité réelle*». De même, Core in Fronte et Corsica Libera ont fait savoir qu'ils suspendent leur participation aux discussions jusqu'à ce que viennent des «*clarifications*». Dénonçant «*une logique de vengeance*», le 2, Femu a Corsica s'alarme de l'«*urgence à recréer les conditions du dialogue et de la confiance*» et réaffirme sa «*détermination à voir aboutir le processus de discussion en cours avec Paris*» pour parvenir à une solution politique globale «*intégrant toutes les dimensions de la question corse*». La droite, si elle qualifie la décision de la cour d'appel de Paris «*d'incompréhensible et structurellement dangereuse*», invite à raison garder et souligne que cela «*ne doit en rien être une excuse pour rompre*» un dialogue «*qui doit permettre à la Corse de défendre son avenir*». C'est dans ce contexte que le ministre de l'Intérieur est attendu dans l'île les 6 et 7 pour discuter de l'avenir institutionnel de l'île et avoir notamment une importante rencontre avec les maires. Mais la visite est reportée, après que Gerald Darmanin se soit entretenu avec Gilles Simeoni. «*Ils ont convenu que les conditions d'un débat serein avec les maires sur des politiques publiques telles que le traitement des déchets et de l'eau ne sont pas réunies*», indique un communiqué qui précise que pour «*préserver la qualité des échanges tenus jusqu'à présent*» et «*recréer les conditions de la poursuite sereine du processus de dialogue engagé*», le ministre a préféré différer son déplacement de quelques semaines. Face à ce report, Gilles Simeoni annonce réunir la délégation des élus de la Corse qui participent aux réunions à Beauvau pour trouver une position commune. Un comité stratégique se tient le 7 à Ajaccio pour décider de l'attitude à adopter avec Paris. En sort une déclaration signée à la quasi-unanimité qui affirme que «*le temps de la libération conditionnelle est venu pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi*» et pose que «*La délégation de la Corse aspire à poursuivre le processus de dialogue dans des conditions apaisées et demande donc solennellement, l'expression d'une parole politique au plus haut niveau du gouvernement et de l'État, prenant en compte l'ensemble de ces éléments, de façon à recréer les conditions de la reprise du processus en cours*». Le 25, lors d'une conférence de presse devant la prison de Borgo, associations de défense de prisonniers, syndicats et mouvements de jeunes issus des partis indépendantistes demandent «*dans les plus brefs délais, une réunion sur le sujet des prisonniers*» et préviennent que faute de réponse «*rapide*» des élus la mobi-

lisation montera d'un cran. Menace mise à exécution deux jours plus tard avec l'envahissement de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse par une cinquantaine de personnes lors de la session. Après plusieurs heures de suspension, une résolution relative au statut des prisonniers politiques est adoptée. En parallèle, la situation se tend également à Ajaccio, lorsque le 3, la mairie et les locaux de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien [Capa] sont perquisitionnés par la police judiciaire dans le cadre d'une enquête sur un dossier financier effectuée sur commission rogatoire d'un magistrat de la JIRS de Marseille. Peu après, on apprend qu'une quinzaine de dossiers relatifs à des contrats de travail ont été saisis, dont certains concerneraient des membres présumés de la bande du Petit Bar. Tension aussi, le 3, avec l'ouverture devant la cour d'assises de la Marne du procès de l'affaire Maxime Beux, du nom de ce jeune supporter du SCB qui a perdu un œil au cours d'affrontements avec les forces de l'ordre dans le centre-ville de Reims en 2016. Christophe Mercier, gardien de la paix suspecté d'avoir frappé le Bastiais à la tête avec un bâton de défense télescopique, lui occasionnant une infirmité permanente, conteste les faits. Après quatre jours de procès, il est toutefois condamné à deux ans de prison avec sursis et une interdiction de port d'arme pendant deux ans, la cour estimant qu'il a fait usage de son arme de manière «*non nécessaire*» et disproportionnée. Dix jours plus tard, il fait appel, visant l'acquiescement. À la fin du mois, ça chauffe aussi sur le front des incendies. 410 hectares de maquis sont notamment détruits dans le Cap Corse. Bien qu'éclatant après l'été, les feux se multiplient durant les derniers jours du mois, alimentés par une sécheresse importante et des températures élevées, la Corse connaissant un épisode de chaleur tardif et enregistrant même des records dans la seconde partie du mois. La vague inédite qui frappe tout le pays fait du mois d'octobre 2022, le plus chaud jamais enregistré en France. ■ JC

UN AN PLUS TARD

Les mois passent et les records s'enchaînent. Le 1^{er} octobre 2023 a été le plus chaud jamais enregistré en Corse. Des températures bien au-dessus des normales de saison et une météo dominée un temps sec ont persisté tout le mois, bouleversant l'équilibre naturel et laissant voir une nouvelle fois les effets du changement climatique. Les élus insulaires n'ont plus que cinq mois pour trouver le chemin d'un consensus, censé ouvrir la voie à une évolution institutionnelle de l'île. Une route accidentée avec dans la nuit du 8 au 9, une nuit bleue telle que l'île n'en avait plus connue depuis une décennie et qui laisse penser que les choses sont loin d'être gagnées. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

MÉLENCHON-LE PEN, LA PLACE DE L'AUTRE

Illustrations ICN avec IA et d'après photo Creative Commons



Bien sûr, l'essentiel est ailleurs. L'essentiel est dans ce qui se passe en Israël et à Gaza. Il est dans la longue liste des morts, des blessés, des otages. Il est dans le retour du terrorisme islamiste en France.

Il est dans les questions que Français et Belges se posent : comment cela a-t-il été possible ? Pourquoi le terroriste d'Araras et celui de Bruxelles n'avaient-ils pas été expulsés avant ? Mais la politique n'est jamais absente. Pas la politique politique, celle des petites phrases et des mauvais coups, mais celle qui aura des conséquences sur l'avenir du pays.

Ce n'est pas un tremblement de terre, mais la politique française est visée par une sacrée tectonique des plaques. On sentait le mouvement frémir depuis quelques mois ; l'agression du Hamas en Israël l'a définitivement validé. S'il y a désormais un « cordon sanitaire » à placer ou une discussion sur l'appartenance ou non à « l'arc républicain », c'est plus autour de Jean-Luc Mélenchon et de ses amis que de Marine Le Pen et de ses troupes. L'opprobre est désormais pour la France insoumise, incapable de qualifier de « terroriste » le Hamas.

Les jugements se sont inversés et c'est comme si chacun avait pris la place de l'autre : Marine Le Pen, par ses mots, sa modération nouvelle et son soutien sans nuance à Israël, s'est fait applaudir à l'Assemblée nationale par quelques députés qui ne sont pas de son bord. Des élus du Rassemblement national ont pu participer à la manifestation du Crif, sans en être éjectés. C'est une première. Il n'est plus question de « *plafond de verre* ». Il n'est plus question « *dédiabolisation* ». On est entré dans la phase de la notabilisation.

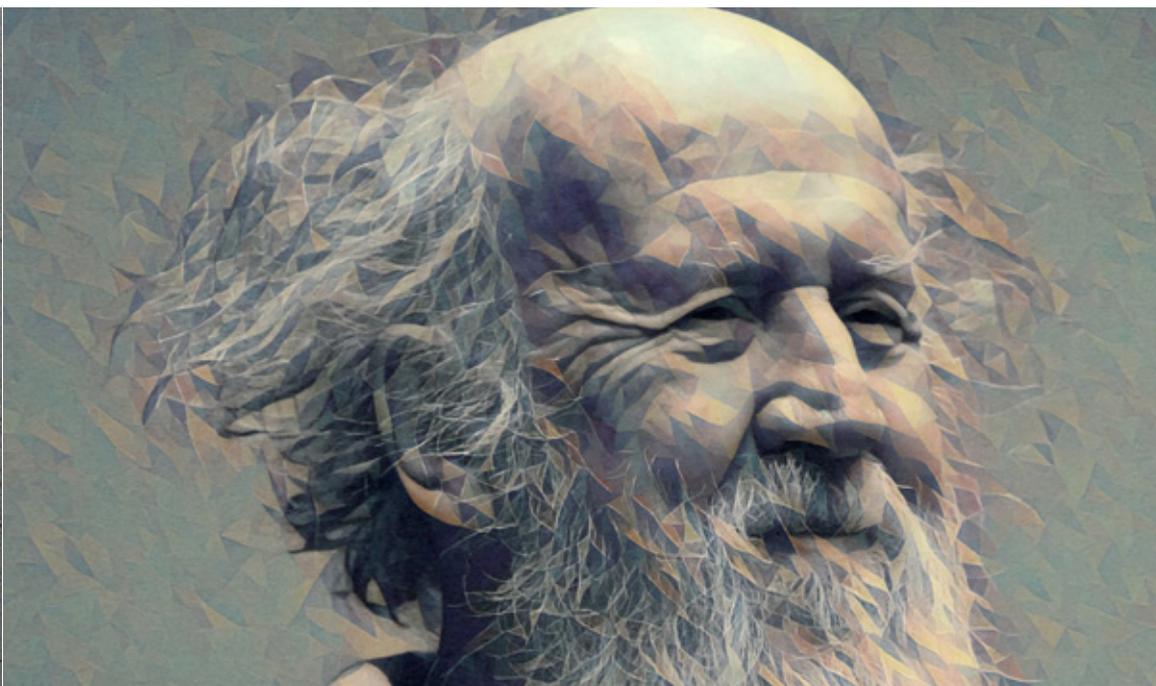
Pour Jean-Luc Mélenchon, en revanche, quelle catastrophe ! Avec la Nupes en 2022, il avait réussi un coup de maître, apparaissant comme le leader de toute la gauche, réunissant autour de lui et de son parti, la France insoumise, écologistes, socialistes et communistes. Il avait épargné une sévère défaite au PS aux élections législatives grâce à l'étiquette Nupes. Aujourd'hui, sans les communistes et avec des socialistes en retrait, la Nupes n'est plus qu'une coquille vide. Pour

les écologistes, elle est devenue un motif de « *désespoir* », selon Marine Tondelier, leur secrétaire nationale.

Dans le propre camp de Jean-Luc Mélenchon, il n'y a pas unanimité : François Ruffin, qui fait de plus en plus entendre sa petite musique, a été le premier à prendre ses distances et après lui Alexis Corbière, Raquel Garrido et Clémentine Autain. Le problème de LFI, c'est Mélenchon, qui est allé cette semaine jusqu'à accuser la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, d'« *encourager le massacre* » en se rendant en Israël, dans un message où affleurait l'antisémitisme.

Dans l'opinion publique, le changement de tonalité vis-à-vis des deux partis extrêmes, LFI et le RN, est patent : pour la première fois dans les sondages, La France insoumise est considérée comme « *dangereuse pour la démocratie* » par 57 % des personnes interrogées, contre 52 % qui pensent la même chose du RN. Et 60 % jugent que LFI « *attise la violence* » contre 52 % pour le RN. Dans les deux cas, c'était beaucoup plus il y a un an pour le RN.

Si la gauche veut un jour revenir au pouvoir, il est peu probable qu'elle puisse le faire avec Jean-Luc Mélenchon. Elle va donc devoir prendre ses distances, voire couper tous les liens, pour espérer gagner, à nouveau, des élections nationales. La gauche, dont on ne sait plus ce qu'elle pense ni ce qu'elle propose, paraît aujourd'hui aussi éloignée du pouvoir que Marine Le Pen s'en rapproche. Il est évidemment difficile de savoir si, dans l'esprit des Français, la faute morale de Jean-Luc Mélenchon perdurera. « *Tant que les autres sont mauvais, Jean-Luc Mélenchon peut rester le roi du cimetière* », ose l'écologiste David Cormant. C'est long, trois ans et demi jusqu'à la présidentielle, et beaucoup d'autres événements peuvent intervenir d'ici là. Mais il existe, même en politique, des taches indélébiles. Jean-Luc Mélenchon en est marqué. Si on nous avait dit un jour que, par ses outrances, ses invectives, ses colères et ses dérives, il offrirait par comparaison un brevet de banalisation politique à Marine Le Pen, on ne l'aurait pas cru. ■



VU, LU ET VÉCU...

Depuis la Suisse

Depuis deux semaines, les fausses alertes à la bombe se sont multipliées, perturbant des établissements scolaires, des aéroports et le château de Versailles. Plusieurs auteurs ont déjà été identifiés et arrêtés. L'un d'eux a écopé de huit mois de prison avec sursis*. La sanction pénale peut aller jusqu'à deux ans de prison et 30 000 euros d'amende.

En 2022, plus de 700 condamnations ont été prononcées pour ce type de méfaits, dont 96 % ont donné lieu à une sanction pénale. Dans la moitié des cas (52 %), les auteurs ont été condamnés à des peines d'amende; 28 % à de la prison ferme ou avec sursis. Mais il n'est pas toujours facile de retrouver les auteurs: lors des quelque soixante-dix alertes à la bombe enregistrées après l'assassinat d'Arras, une majorité a été envoyée par le même mail hébergé en Suisse, ce qui complique la tâche des enquêteurs.

Blasphème

Le 11 janvier 2015, à l'initiative de François Hollande, de nombreux chefs d'État et de gouvernement avaient manifesté à Paris après les attentats de *Charlie Hebdo* et de l'hypercacher de Vincennes. Le même jour, environ deux millions de personnes convergeaient vers la place de la République, où l'on avait vu des manifestants grimper sur la statue, brandissant un crayon géant, hommage aux dessinateurs de *Charlie*.

Ces derniers jours, place de la République, on a vu et entendu d'autres manifestants crier leur soutien au peuple palestinien. Jusque-là, rien de scandaleux. Mais les inscriptions sur la statue de la République, «*Israël assassin, Macron complice*» donnent le haut-le-cœur. Comme ces «*Allah akbar*», dont les manifestants assurent que c'est une parole de paix. Bien sûr, ce «*Dieu est grand*» en est une à l'origine. Mais c'est aussi le cri de ralliement de tous les terroristes islamistes avant de passer à l'acte.

Selon le jour de votre mort

Il arrive que des morts passent inaperçues, quand le reste de l'actualité est trop touffu. Ainsi, le 13 octobre, la disparition d'Hubert Reeves, l'astrophysicien qui a tant fait pour vulgariser sa science, n'a-t-elle suscité que quelques lignes, peu d'images ou de témoignages. C'est bien injuste pour lui.

Dans un tout autre registre, une petite fille de 10 ans, Loana, a été

violée et tuée à Sedan (Ardennes) dans ce qu'on n'ose nommer de l'indifférence, mais dans le silence. Pas de «*une*» des journaux à part dans la presse régionale, pas de marche blanche, pas d'indignation collective. L'auteur présumé, un voisin de 57 ans, a été écroué. Les voisins et amis de la famille de Loana ont ouvert une cagnotte, gardant pour eux leur chagrin.

Lynchage numérique

Naguère, Jean-Pierre Mocky en avait fait un film avec Michel Serault et Eddy Mitchell: *À mort l'arbitre*. Dans certains pays d'Amérique du sud, il arrive encore qu'un arbitre de football paie de sa vie une décision jugée malencontreuse. Mais une autre sorte de condamnation sort désormais des réseaux pas très sociaux: depuis le match de quart de finale de la Coupe du monde de rugby entre l'Afrique du sud et la France [29-28], Ben O'Keeffe, l'arbitre néo-zélandais, a reçu un nombre incalculable de menaces sur internet. L'instance World rugby a relevé après coup cinq erreurs dans son arbitrage: deux au détriment de l'Afrique du Sud et trois au détriment de la France. Mais quand on perd d'un point, on peut refaire le match dans tous les sens et se dire qu'on l'a gagné. Ce n'était pas une raison valable pour harceler M. O'Keeffe, qui a ensuite arbitré la demi-finale entre l'Angleterre et l'Afrique du Sud. Les Anglais ont aussi été battus d'un point, cette fois sans polémique.

La démocratie près de chez soi

Participant récemment à une «*Journée de la démocratie*», organisée dans le Loir-et-Cher par l'ancien député Patrice Martin-Lalande, j'ai été bluffée par le nombre d'initiatives qui, sans bruit, sont prises dans ce département plutôt discret. Citons, en vrac, une web radio dans un collège de Lamotte-Beuvron; un conseil municipal des jeunes qui prospère depuis trente ans à Naveil; une opération «*Nettoyons la nature*» à Pruniers-en-Sologne; une classe d'éveil à l'esprit de défense et de citoyenneté à Vendôme; des tentatives de lutte contre l'illettrisme et contre l'illectronisme. On en passe. Lors de la présentation de ces initiatives, deux jeunes filles d'un lycée de Blois sont venues raconter avec enthousiasme leur passage par le Service national universel (SNU). Leur message aux autres jeunes: «*N'hésitez pas, venez, n'ayez pas peur!*» C'était rudement revigorant, cet élan d'optimisme. ■

*Auteur de l'alerte à la bombe du jeudi 19 octobre au château de Versailles, un homme a été condamné à 8 mois de prison avec un sursis probatoire de deux mois le lundi 23 octobre. Célibataire vivant chez ses parents, il souffre de schizophrénie à tendance paranoïaque. NDLR

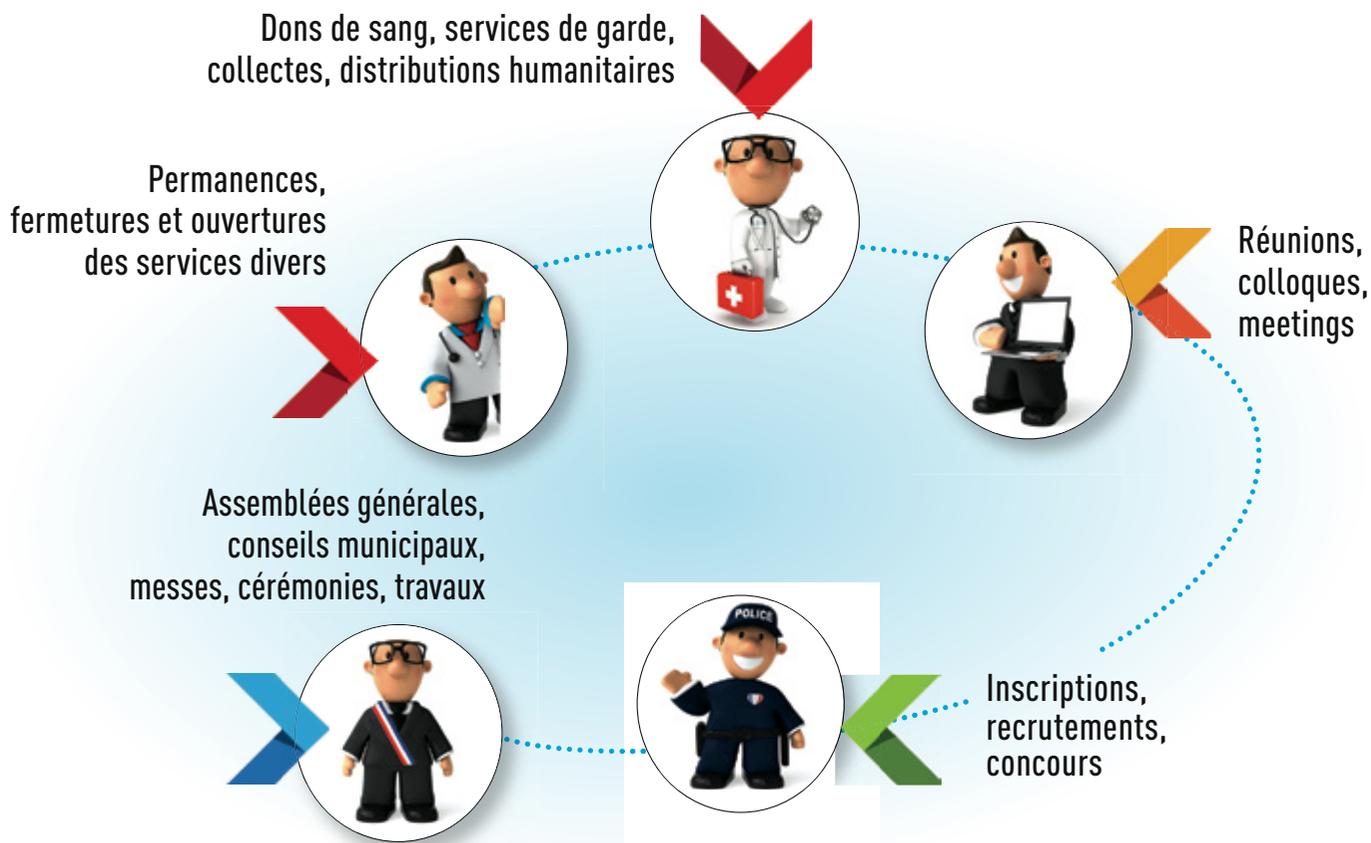
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

